

RAPPORT
DE GESTION
2025

MUESLIS
FLOCONS QU
FLIPS PROD
AINES GMSA
OLEAGINEUSI
ZWICKY FLO
USCOUS MIL
GRANOLA

Impressum

Direction

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
Tél.: +41 26 668 51 11
gmsa.ch

Project management & traduction

Groupe Minoteries SA
Secrétariat Direction générale et Communication
Fabienne Demierre et Esther Nussbaumer
(La version française fait foi)

Textes

Esther Nussbaumer
Céline Amaudruz
Alain Raymond
Alexandre Bardet
Gaetan Schmid
Blaise Simon
essencedesign

Conception graphique

essencedesign, Lausanne
essencedesign.com

Photographies

Bacchus Prod, Neuchâtel: p. 7, 11
Clin d'oeil, St-Maurice: p. 6
essencedesign, Lausanne: p. 12-13, 36-37, 60-61, 70-71
Foto Basler, Aarau: p. 51
Foto Plus Schweiz GmbH, Luzern: p. 51
GMSA: p. 27, 28, 32, 59
iStock (Fotolinchen, Miniseries, Mixetto, Shironagasukujira): p. 6, 7, 11, 16, 19
Marion Landon, Estavayer-le-Lac: p. 22, 24, 50
MIRAGES PHOTOGRAPHY, Fribourg: p. 19, 44-45, 50-51
QUARANTE&UN, Lausanne: p. 5
Shutterstock (YourFavoritePhotographer): p. 24

Impression

Polygravia Arts Graphiques SA, Châtel-St-Denis
polygravia.ch

Sommaire

Message de la Présidente et du CEO	4
Chiffres-clés du groupe	6
Événements majeurs	8
Présent partout en Suisse, GMSA c'est...	10
Rapport de situation	12
<i>L'exercice 2025 en bref</i>	14
<i>La stratégie du groupe</i>	16
<i>Rapport Durabilité (ESG)</i>	19
<i>Diversification à valeur ajoutée:</i>	
<i>Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG au sein de GMSA</i>	31
<i>Commentaires sur les résultats</i>	34
<i>Perspectives</i>	35
Corporate Governance	36
Rapport de rémunération	60
Rapports financiers	70
<i>Comptes consolidés du groupe</i>	72
<i>Comptes annuels</i>	96

Message de la Présidente et du CEO

«Le Moulin du Valais SA renforce notre partenariat avec les artisans boulangers valaisans et notre engagement envers toute la filière locale.»

Alain Raymond
CEO

«Un dividende moyen de 4% ces dernières années reflète la solidité financière du groupe et sa capacité à créer de la valeur sur le long terme.»

Céline Amaudruz
Présidente du Conseil
d'Administration

L'année 2025 marque une étape majeure dans l'histoire de Groupe Minoteries SA. Après la **célébration de nos 140 ans**, cette année de jubilé a confirmé la solidité de notre héritage. Les jalons franchis au cours de cette période démontrent la robustesse de notre modèle et traduisent également notre capacité à nous projeter avec ambition vers l'avenir, dans la continuité de la vision entrepreneuriale et de la culture d'innovation qui guident notre développement depuis plus d'un siècle.

L'ouverture du Moulin du Valais SA marque une étape majeure pour notre entreprise. Né d'une conviction forte et d'un engagement durable en faveur du terroir valaisan, il s'inscrit dans la continuité d'une tradition historique de plus de 800 ans, portée par le Pain de seigle valaisan AOP. «Ce moulin renforce notre partenariat avec les artisans boulangers valaisans et notre engagement envers toute la filière locale», souligne Alain Raymond.

Seul moulin à meules de pierre de cette envergure en Suisse, il transforme une matière première locale dans un esprit de proximité et de confiance. Conçu de manière moderne, il s'appuie sur une production à l'ancienne: des meules de granit moulent lentement le seigle, l'épeautre et les anciens blés, afin de préserver toutes leurs qualités olfactives. À travers ce projet, nous affirmons notre engagement envers nos valeurs. Qualité, traçabilité et ancrage régional guident nos choix et donnent naissance à des farines authentiques, riches en caractère, reflet du terroir et de notre savoir-faire.

Un tournant stratégique a été franchi avec **l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG**, une étape clé pour le développement futur de notre entreprise. Cette décision vient concrétiser notre stratégie de diversification, menée depuis plusieurs années, dont les résultats sont d'ores et déjà visibles. Comme le souligne Mme Céline Amaudruz, «cette acquisition s'inscrit dans une vision de long terme visant à renforcer durablement la position de notre groupe et à préparer les prochaines étapes de son développement.»

L'intégration opérationnelle s'est déroulée rapidement et dans un excellent état d'esprit, portée par la volonté d'unir nos forces, nos compétences et nos gammes produits. «La complémentarité de nos équipes a permis une mise en œuvre efficace dès les premières étapes», relève Alain Raymond. Les spécialités reconnues de la marque «Zwicky», notamment les mueslis, flocons et produits à base de céréales, d'oléagineux et de légumineuses, complètent idéalement notre offre existante. Cette intégration constitue un levier essentiel pour élargir nos marchés, augmenter nos compétences et accélérer notre capacité d'innovation, une dynamique qui se poursuivra en 2026 dans le but de renforcer la valeur et la reconnaissance de la marque «Zwicky» à l'échelle nationale.

Pour terminer, Protaneo SA s'est à nouveau illustré avec **le Prix à l'Innovation Broyard**. Une distinction qui valorise une démarche collective ambitieuse : développer des solutions nutritionnelles durables, responsables et en phase avec les attentes sociétales. Elle reconnaît non seulement l'excellence technique de nos équipes, mais aussi leur audace, leur créativité et leur détermination à anticiper l'avenir.

En clôturant l'année 2025, notre entreprise confirme la solidité de sa trajectoire stratégique en poursuivant une diversification ciblée vers des marchés de spécialités à plus forte valeur ajoutée. En 2026, nous ajusterons la stratégie établie

il y a quatre ans afin d'accompagner au mieux cette évolution. Selon Mme Céline Amaudruz : « Il est crucial de faire évoluer notre orientation tout en restant attachés à nos valeurs pour garantir une croissance pérenne. » Elle précise également : « Un dividende moyen de 4% ces dernières années reflète la solidité financière du groupe et sa capacité à créer de la valeur sur le long terme. »

Nous remercions chaleureusement nos collaboratrices et collaborateurs, ainsi que nos partenaires, actionnaires, clients et fournisseurs pour leur confiance. Acteur central de notre marché, nous poursuivrons avec conviction notre développement en 2026 afin de renforcer notre ancrage, soutenir l'innovation et construire ensemble l'avenir de notre entreprise.

Avec toute notre reconnaissance

**« Il est crucial de faire évoluer
notre orientation tout en restant
attachés à nos valeurs pour garan-
tir une croissance pérenne. »**

Céline Amaudruz
Présidente du Conseil
d'Administration



Céline Amaudruz
Présidente du Conseil
d'Administration

Alain Raymond
CEO

Chiffres-clés du groupe

(Etat au 31.12.2025)

151.9

MILLIONS

Chiffre d'affaires net en CHF (+4.7%*)

123'292

TONNES

de matières premières végétales ont été transformées sur nos différents sites (-1.7%*)



260

COLLABORATRICES
ET COLLABORATEURS

œuvrent avec passion pour notre entreprise
(en équivalent plein temps, EPT), (+79.8 EPT*)

74.0

POURCENT

de nos céréales panifiables sont fournis par des exploitations agricoles suisses (-9.4 pt*)



*comparé au 31.12.2024

1'642

CLIENTS

nous font confiance



72.1

POURCENT

de fonds propres (-10.4 pt*)

3.9

POURCENT

EBIT sur chiffre d'affaires net (+0.2 pt*)



228

CHF

Cours de l'action (-17.4%*)

*comparé au 31.12.2024

Événements majeurs



Janvier

Une année d'anniversaire d'une importance stratégique

Fondée en 1885 à Genève sous le nom de Minoteries de Plainpalais SA, notre entreprise a connu une histoire marquée par un développement continu. Deux étapes importantes ont jalonné l'année du jubilé 2025. Avec la mise en service du nouveau Moulin du Valais SA à Riddes (VS), nous avons réinterprété la tradition de la mouture sur meules de pierre avec un esprit d'innovation et avons investi de manière ciblée dans la création de valeur régionale. De plus, avec l'acquisition de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG, nous avons élargi notre gamme de produits dans le domaine des aliments naturels à base de céréales, de légumineuses et de graines. L'assemblée générale tenue à Riddes et Conthey (VS) a constitué un autre moment fort. Ce fut une belle occasion de célébrer nos 140 ans dans une atmosphère conviviale et festive.



Mai

La diversification avec l'intégration d'une nouvelle entité

Depuis le 1^{er} juin 2025, la société Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG fait partie de GMSA. Cette acquisition complète notre activité principale de manière ciblée avec des produits tels que le granola, les spécialités sans gluten, les produits à base de céréales, d'oléagineux et de légumineuses ainsi que les produits extrudés. La combinaison de l'excellence industrielle et d'une expertise spécialisée en matière de produits a créé une base solide pour nous assurer une croissance pérenne. Le projet « Horizon » accompagne l'intégration et soutient la mise en place de structures communes pour une collaboration fructueuse.



Juin

Partenariat avec Mulino Maroggia SA

Depuis juin 2025, GMSA et Mulino Maroggia SA collaborent dans le domaine du transport et de la logistique dans le canton du Tessin. Nous avons l'objectif de regrouper les livraisons, d'optimiser les processus et d'éviter les trajets à vide, afin d'assurer une livraison plus efficace et plus économe en ressources pour la clientèle. L'indépendance et les relations clients des deux partenaires restent inchangées.



Avril

Des innovations durables pour de nouvelles expériences gustatives

Trois piliers constituent la base de nos solutions durables et permettent la valorisation ciblée des coproduits: proximité, production respectueuse des ressources et durabilité économique. C'est ainsi qu'en collaboration avec la start-up valaisanne ProSeed®, une farine à haute teneur en protéines et en fibres a été créée à partir de drêches de bière. Notre gamme s'est enrichie de deux nouvelles farines à base de blé et de fèves. Ces ajouts offrent à nos clients boulangers une plus grande diversité de recettes, leur permettant ainsi de se positionner sur le marché avec des produits de boulangerie à la fois innovants et durables.



Juillet

Inauguration du Moulin du Valais SA

Le 1^{er} juillet 2025, nous avons inauguré le Moulin du Valais SA à Riddes (VS). Seul moulin à meules de pierre de cette envergure en Suisse, il allie la mouture traditionnelle sur six meules de granit à un site de production ultramoderne. Il garantit la transformation régionale du seigle valaisan pour le Pain de seigle valaisan AOP et renforce ainsi la valeur ajoutée locale. La mouture lente empêche un échauffement important de la farine et préserve le goût et les caractéristiques naturelles du grain. Il en résulte des farines au caractère authentique et de grande qualité.



Novembre

Protaneo SA remporte le prix de l'innovation de la région de la Broye

Nous sommes ravis que Protaneo SA ait remporté le 1^{er} prix du «Prix à l'Innovation Broyard 2025». Ce prix récompense les projets qui contribuent de manière innovante et durable au développement de la région de la Broye (VD). Le hachis et l'émincé végétaux de Protaneo SA sont fabriqués à Granges-près-Marnand, dans la Broye. Ces deux produits sont composés à 100% de protéines végétales provenant de Suisse, issues de féveroles et de pois jaunes cultivés selon la norme IP-SUISSE, sans additifs.



Septembre

Soutien actif des professionnels de demain

Nous nous engageons de manière concrète dans la promotion de la jeune génération au sein de l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS). Depuis 2025, nous sommes devenus un sponsor principal du «Club for Future». Nous contribuons ainsi activement à valoriser le profil professionnel et à rendre l'artisanat attractif pour les jeunes. En complément, nous avons soutenu en septembre les «SwissSkills», au cours desquels de jeunes talents venus de toute la Suisse ont pu démontrer leurs compétences professionnelles, leur créativité et leur enthousiasme pour leur métier. Cet engagement contribue à assurer la pérennité du secteur.



Décembre

Farines moulues sur meules de pierre du Moulin du Valais SA

Depuis septembre 2025, le Moulin du Valais SA à Riddes (VS) produit la farine de seigle destinée au Pain de seigle valaisan AOP. Dès mars 2026, la gamme s'enrichira de nouvelles farines issues d'amidonniér, de PurEpeature et des variétés anciennes de blé. Nous sélectionnons avec exigence des variétés locales, cultivées avec passion, dans le respect du patrimoine agricole et de la biodiversité. 100% naturelles et produites de manière durable, nos farines allient savoir-faire ancestral et qualité haut de gamme.

Présent partout en Suisse, GMSA c'est...

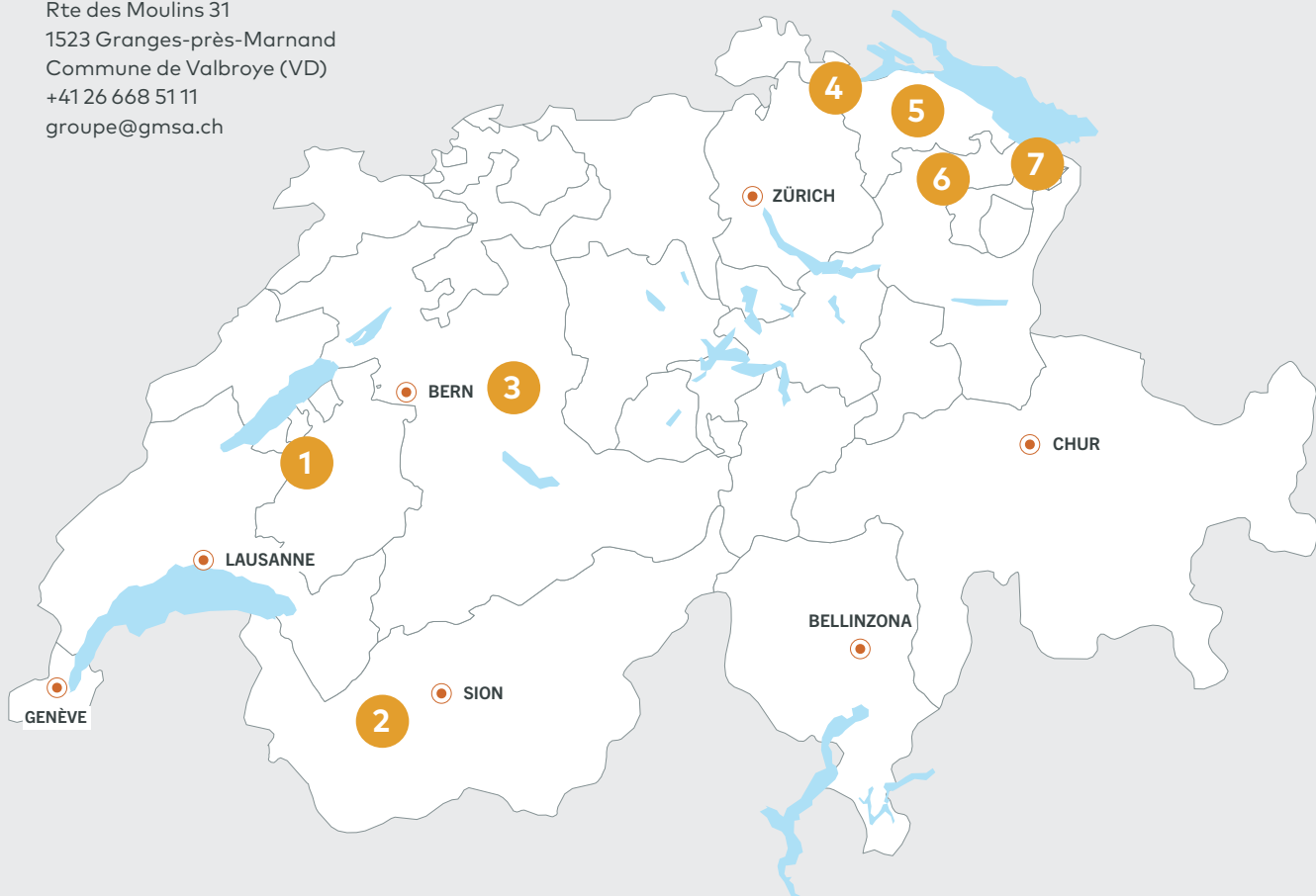
1. Site de Granges-près-Marnand

Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand (VD)

Siège administratif et juridique

Groupe Minoteries SA

Rte des Moulins 31
1523 Granges-près-Marnand
Commune de Valbroye (VD)
+41 26 668 51 11
groupe@gmsa.ch



2. Moulin du Valais SA

Rue du Canal 4
1908 Riddes (VS)

3. Steiner Mühle AG

Langnaustrasse 144
3436 Zollbrück (BE)

4. Bonvita AG

Hofwisenstrasse 15
8260 Stein am Rhein (SH)

5. Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG

Müllheimerstrasse 7
8554 Müllheim-Wigoltingen (TG)

6. Silo Schwarzenbach

Salen 1065
Postfach
9536 Schwarzenbach (SG)

7. Site de Goldach

St. Gallerstrasse 117
9403 Goldach (SG)



... le lien entre le champ et l'assiette, entre le producteur et le consommateur, entre le meunier et l'artisan boulanger. C'est contribuer chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable. GMSA, bien plus que des meuniers.

RAPPORT DE SITUATION

GRANOLA

Pour un petit-déjeuner complet et rapide à combiner avec yaourt / fruits



L'exercice 2025 en bref

L'année de son 140^e anniversaire, Groupe Minoteries SA (GMSA) a clôturé l'exercice 2025 avec un chiffre d'affaires en croissance et ce malgré un contexte exigeant sur le marché de la farine panifiable. Cette année symbolique a été marquée par des réalisations majeures, notamment l'ouverture du Moulin du Valais SA et l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG. L'ensemble des indicateurs financiers du groupe, du chiffre d'affaires au résultat net, affiche finalement une évolution positive.

Pour conclure son année de jubilé de manière remarquable, GMSA enregistre une croissance de son chiffre d'affaires de 4.7% et stabilise son bénéfice net (+0.8%). Cette solide performance est le fruit de l'intégration de deux nouvelles structures qui ont rejoint le groupe cette année (Moulin du Valais SA et Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG).

Malgré ces grandes réussites, le marché de la farine panifiable est toujours sous haute pression. Les raisons principales sont les surcapacités dans la branche ainsi que les différences de prix entre les céréales indigènes et importées qui n'ont jamais été aussi grandes. Nous atteignons actuellement les limites du système de protection douanière mis en place pour nos produits agricoles. Le seul rayon de soleil sur ce marché a été la bonne récolte 2025 tant en quantité qu'en qualité et cela est vraiment un grand soulagement après la récolte 2024 catastrophique (pire récolte des 30 dernières années).

Les coûts ayant pu être très bien maîtrisés durant l'année ainsi que l'effet des premières synergies dans le groupe ont permis de stabiliser le bénéfice net et cela malgré une nouvelle charge due à un emprunt bancaire contracté pour financer l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG. La construction du Moulin du Valais SA a quant à elle été réalisée avec nos fonds propres.

151.9 mio

Record de chiffre d'affaires
enregistré chez GMSA

Évolution du marché

Le marché de la farine panifiable en Suisse se contracte pour la seconde année consécutive et GMSA en est affecté. Grâce à la diversification, une augmentation du chiffre d'affaires de 4.7% peut toutefois être atteinte.

La réduction des volumes de farine est due à un transfert de production d'un de nos clients à l'étranger ainsi que de la modification des tarifs douaniers pour les farines techniques.

Ces deux changements majeurs sur le marché suisse ont entraîné une perte significative de parts de marché entre 2023 et 2025, comme cela a déjà été mentionné

dans nos précédents rapports annuels. De même, certains boulangers artisanaux sont également en difficulté, avec des faillites retentissantes tout au long de cette année 2025, ce qui touche directement GMSA, car nous sommes toujours le leader suisse auprès de ces clients.

Les spécialités sont quant à elles en forte croissance due à la diversification et à l'intégration de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG, un acteur important en Suisse. Grâce à cette acquisition, et après consolidation avec les spécialités de Steiner Mühle AG, GMSA se positionne désormais très favorablement sur ce marché.

Guerre des prix

Depuis près de deux ans, le marché de la farine de base (commodités) est confronté à de grandes difficultés. La surcapacité, qui a progressé sans relâche, engendre une intense guerre des prix qui affecte tous les acteurs.

En effet, nos prix sont mis sous forte pression par plusieurs acteurs du marché qui sont prêts aujourd'hui à livrer à des niveaux couvrant tout juste le coût d'achat de la matière première, et donc en dessous des coûts effectifs. Sur le long terme, ces acteurs se livrent à un jeu dangereux et une consolidation du marché est attendue dans les prochaines années.

Bien que GMSA s'appuie sur une stratégie d'innovation et de produits de qualité à forte valeur ajoutée, nous subissons également les conséquences de ce contexte sectoriel négatif.

Cependant, l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG constitue une opportunité d'élargir nos activités. Cette diversification permet de soutenir durablement notre structure de coûts globale, ainsi que notre cœur de métier: la farine panifiable.

Retour à une année de récolte normale

Après une récolte 2024 historiquement faible, celle de 2025 peut être qualifiée de quantitativement bonne parfois très bonne selon les régions. Des semis jusqu'à la récolte, les conditions météorologiques ont été majoritairement favorables à la culture des céréales mais plus largement à l'agriculture suisse. Malgré une période d'incertitude concernant l'évolution des surfaces de céréales et l'attractivité de la production de blé panifiable pour les agriculteurs, une correction d'une statistique erronée a finalement montré que la surface globale est restée stable en 2025.

Sur le plan qualitatif, comme souvent dans les années généreuses en rendement, nous observons pour la récolte 2025 quelques tendances plutôt baissières. Les teneurs en protéines et en gluten humide sont inférieures à celles de 2024. Les farines disposent d'une capacité d'absorption en eau modérée. Les pâtes présentent une résistance au pétrissage et une structure de gluten inférieures à la moyenne sur cinq ans. Le volume des pains reste cependant à une valeur aussi élevée qu'en 2024.

Grâce à l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG et après consolidation avec les spécialités de Steiner Mühle AG, GMSA se positionne désormais très favorablement sur ce marché.

La stratégie du groupe

Les premiers effets de la stratégie de diversification ont été dévoilés en 2025 avec la mise en service du nouveau Moulin du Valais SA ainsi que l'acquisition de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG.

Pour 2026, le Conseil d'Administration prévoit de procéder à une revue de la stratégie et l'adapter, si nécessaire, en vue de l'horizon 2030.

Notre vision

Au cœur de notre communauté, nous créons, développons et fournissons des produits d'origine végétale et des services qui contribuent chaque jour à rendre la vie plus saine, plus simple et plus durable.

Les valeurs qui nous rendent uniques



Responsabilité

En tant qu'acteur de référence, nous garantissons la santé et la sécurité des consommateurs par la qualité parfaite des produits que nous contribuons à élaborer et à distribuer.

Les produits de la Terre sont la base de toute notre activité. Nous avons un devoir d'exemplarité en termes de durabilité.



Proximité

Nous créons des liens et comptons étroitement les uns sur les autres au sein de l'entreprise, mais également sur nos partenaires. Nous nous devons tous, mutuellement, respect et empathie.

Chaque jour, nous démontrons notre haut niveau d'implication ainsi que notre disponibilité sans faille.



Excellence

Pour tenir nos engagements et nos responsabilités en tant qu'acteur de premier plan, nous cultivons l'excellence à tous les niveaux de nos activités.

L'excellence ne peut provenir que de la passion. Nous aimons nos métiers et recherchons constamment à devenir meilleurs.



Ouverture

Si nous voulons être capables d'inventer le futur et de vivre au quotidien l'innovation qui fera notre succès, nous devons être ouverts à la nouveauté et constamment prêts à bousculer le statu quo.



Simplicité

Pour assurer le succès de notre entreprise et de notre communauté professionnelle, nous mettons tout en œuvre pour fluidifier l'ensemble des interactions de la chaîne de valeur.



Axes stratégiques

Des initiatives et des projets ont été imaginés sur la base de trois axes stratégiques définis par le Conseil d'Administration.

Un quatrième axe de soutien a été ajouté. Son rôle est d'aider le développement de la communication et l'adaptation de nos structures internes, mais également orienter davantage notre culture d'entreprise en direction des clients.



Une étape majeure dans l'axe de diversification défini par le Conseil d'Administration a été franchie avec l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG.

En 2025, notre principal projet, en parallèle de ceux du Moulin du Valais SA et de l'acquisition/intégration de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG, a été le remplacement de notre système ERP «cOnnect».

Réduction des coûts

Pour une entreprise de production comme GMSA, l'optimisation des coûts est un travail continu et toujours perfectible.

Avec l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG, de nouvelles synergies sont possibles. Des réflexions d'optimisation sont en cours d'évaluation avec comme objectif une mise en place dans le courant 2027. Cette année est donc une année de transition et sera très importante pour définir la structure future de notre groupe.

Croissance dans notre cœur de métier

Dans ce domaine et au vu du rétrécissement du marché suisse, les attentes en termes de croissance ne sont actuellement pas atteintes.

Dans le cadre de la révision de la stratégie en 2026 par le Conseil d'Administration, ce point sera analysé et une nouvelle feuille de route sera définie.

Diversification

Protaneo SA reste une petite niche mais se développe bien dans la gastronomie avec une croissance globale de 26.6%. De nouveaux produits sont en cours de développement et les objectifs 2026 sont ambitieux.

De plus, en fin d'année 2025, Protaneo SA a reçu le Prix à l'Innovation Broyard. Ce prix doté d'un montant de CHF 15'000.– récompense les projets qui contribuent de manière innovante et durable au développement de la région de la Broye (VD).

Une étape majeure dans l'axe de diversification défini par le Conseil d'Administration a été franchie avec l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG. Cette reprise a pu se concrétiser très rapidement grâce à l'excellente collaboration avec la famille Klopfenstein, propriétaire de cette société depuis quatre générations.

L'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG apporte des bénéfices à notre groupe sur quatre aspects:

- **Renforcement de la position sur le marché:** Intégrer cette marque reconnue pour la qualité et l'aspect sain de ses produits nous permet de consolider notre présence auprès des familles suisses.
- **Amélioration de la capacité d'innovation:** L'intégration de nouvelles technologies complémentaires aux nôtres accroît notre potentiel d'innovation.
- **Création de synergies:** Nous prévoyons de mettre en place des synergies à moyen terme qui bénéficieront à l'ensemble du groupe.
- **Optimisation des achats de céréales:** L'augmentation de nos capacités de stockage de céréales renforce notre ancrage local et notre proximité avec les agriculteurs de Suisse orientale.

Catalyseur

En 2025, notre principal projet, en parallèle de ceux du Moulin du Valais SA et de l'acquisition/intégration de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG, a été «cOnnect».

Ce projet vise à faire évoluer notre système ERP (système informatique de gestion intégrée). Bien plus qu'un simple changement d'outil informatique, il s'agit d'un projet culturel profond qui exige de chaque équipe l'analyse et l'optimisation de ses processus. L'objectif final de «cOnnect» est de garantir une efficacité accrue et une traçabilité parfaite de tous nos produits.

Dans le rapport précédent, nous vous faisons part d'une mise en service sur le 1^{er} semestre 2026. Pour des raisons liées aux ressources internes et externes, ainsi qu'à une meilleure gestion des risques associés à un changement aussi conséquent, nous avons pris la décision de repousser le déploiement pour le début de l'année 2027. Cette décision nous permet de mieux interconnecter les systèmes existants dans le but d'améliorer notre efficacité sur le long terme.

Rapport Durabilité (ESG)



De la graine à l'étal du boulanger, vers une chaîne d'approvisionnement locale et durable

La stratégie de GMSA en matière de durabilité permet de positionner l'entreprise sur le marché, de soutenir et de répondre aux attentes des clients, et d'attirer des talents et des investisseurs. En 2025, GMSA a poursuivi le déploiement de sa feuille de route 2030 et a précisé sa stratégie de réduction de l'impact de ses activités pour le Scope 3.

«GMSA se doit d'adopter des pratiques qui aident à réduire au maximum l'impact de son activité sur l'environnement et la société. Sans la préservation de nos ressources, de notre sol, c'est l'agriculture, et donc l'entièreté de notre branche d'activité qui est en péril.

La vision de GMSA intègre la durabilité et l'économie circulaire comme leviers de développement; Notre stratégie ESG donne le cap pour 2030, en s'appuyant sur une feuille de route concrète et une Green Team en place! 2025 nous a permis de continuer à déployer cette stratégie afin d'intégrer la durabilité dans notre culture, nos réflexes, et notre gouvernance, gage de transparence et de succès dans la durée. Nous avons aussi intégré la société Schweizerische Schälrmühle E. Zwicky AG, qui, dans plusieurs domaines comme la production solaire, est en avance sur les autres entreprises du groupe.

Nous avons dû faire preuve d'agilité et adapter le rythme de déploiement de certains projets afin de tenir compte des évolutions réglementaires, des opportunités et contraintes du marché.

Pour la suite, GMSA souhaite fermement rester ambitieux sur le plan écologique et social tout en restant réaliste sur le plan économique.»



Alain Raymond
CEO

Remarque: L'entreprise Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG a rejoint le Groupe Minoteries SA en 2025. L'encart durabilité reflète la situation sans intégrer la société Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG.

La Vision 2030 de GMSA intègre la durabilité, la sécurité et la transparence comme leviers stratégiques majeurs. La stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) du groupe pourrait se résumer par l'engagement de «GMSA au service d'une chaîne de valeur locale et durable».

La stratégie de durabilité repose sur des piliers solides, notamment:

- La production de produits végétaux nutritifs et sains
- Un approvisionnement en matières premières agricoles majoritairement local
- La fidélisation des fournisseurs et des collaborateurs
- La valorisation de la totalité du son de céréales
- Le soutien actif aux clients, en particulier aux artisans boulangers

Par son modèle d'affaires et sa stratégie Durabilité, GMSA contribue particulièrement à ces 11 Objectifs de Développement Durable (ODD)



Production de produits alimentaires **nutritifs**.



Maximise la santé et le choix des consommateurs avec des produits sains. Focus sur la santé de nos collaborateurs.



Entreprise formatrice (apprentis). **Investissements importants** dans la formation continue de nos collaborateurs.



Ambition d'augmenter le **pourcentage de femmes cadres**.



Investissement dans la production **d'énergies «propres»**.



Maximise la **fidélité** des fournisseurs, employés et clients.



Nouvelles graines et **alternatives** aux protéines animales.



Établit des relations **durables** avec ses fournisseurs.



Approvisionnement local, **débouchés locaux**.



Mesure son impact carbone et met en place des **programmes de décarbonisation** (Scopes 1, 2 et 3).



Engagement durable des agriculteurs via des **labels**.

La matrice de matérialité permet à GMSA d'intégrer les actions jugées prioritaires par ses parties prenantes internes et externes.

La consultation des parties prenantes internes puis externes a permis d'enrichir la vision de GMSA en intégrant une diversité de perspectives.

Les consultations ont notamment permis de souligner l'importance de la **gouvernance responsable** et de **l'innovation durable** pour la pérennité économique de la filière agricole et meunière. **L'égalité des chances**, en particulier sous l'angle de **l'équité homme/femme**, est également ressortie comme un enjeu à considérer. La **gestion des ressources naturelles** et **l'agriculture régénératrice** sont perçues comme cruciales pour garantir une durabilité à long terme et soutenir un approvisionnement local et durable.

La **matrice de matérialité** évalue l'importance des sujets matériels selon deux axes : **l'importance de ces sujets pour les parties prenantes de GMSA** et **l'impact de ceux-ci sur nos activités** en tenant compte de la gravité et de la probabilité des événements sur nos activités. Les sujets situés dans le **coin supérieur droit** sont les plus critiques et guideront nos actions stratégiques pour répondre aux attentes et atténuer les risques.

Quels que soit les sujets, la collaboration avec les partenaires est jugée essentielle pour générer un impact significatif tout au long de la chaîne de valeur.



Prioritaire

Ces sujets matériels, cruciaux pour GMSA, exigent de la Direction une priorité absolue, une amélioration des performances et un reporting détaillé.



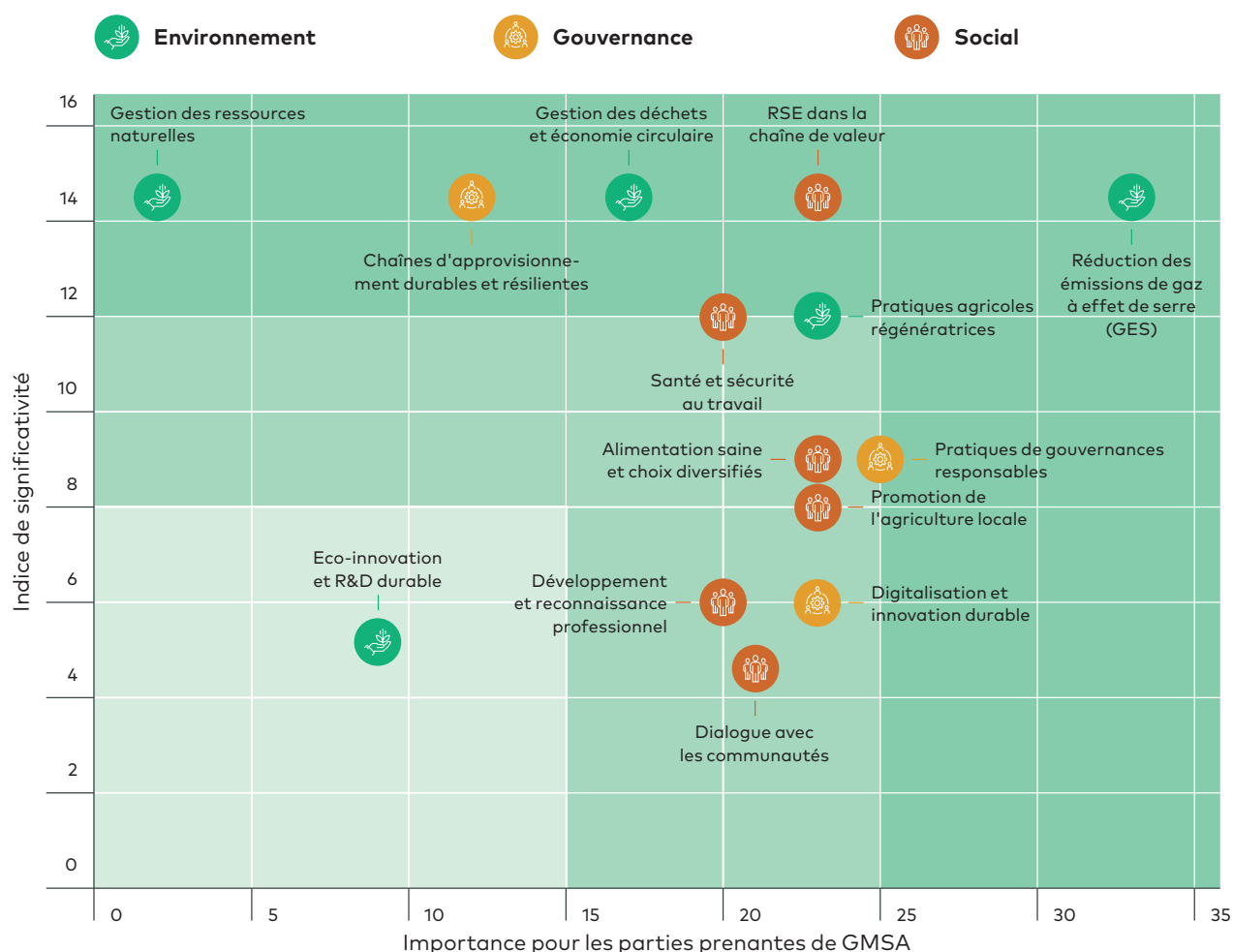
Important

Ces sujets sont des priorités secondaires que la Direction doit gérer, améliorer et rapporter aux parties prenantes.



Secondaire

Ces sujets à impact limité constituent une priorité moindre, nécessitant une veille et un traitement ponctuel.



Nos principales avancées en matière de durabilité en 2025

Intégration de la durabilité chez GMSA: La Green Team est opérationnelle!

En 2025, les 11 participants de la Green Team, issus de différents services, ont appris à travailler ensemble pour déployer les projets ESG prioritaires. Une séance de suivi mensuelle pour les sujets liés à l'énergie et aux transports et un atelier de travail trimestriel avec l'ensemble des services, dont un membre de la Direction (processus Achats-Durabilité) se sont déroulés tout au long de l'année. La coordination a joué un rôle clé pour recueillir des données utiles provenant des différents sites, pour assurer la cohérence et l'efficacité, mais aussi pour faire le lien avec les décisions stratégiques de GMSA en 2025, comme le rachat de la société Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG. Les outils de suivi de l'ensemble des projets ESG de GMSA ont permis de suivre l'avancement et les résultats atteints, alimentant ainsi quelques indicateurs de performance clés (KPI) pertinents (page 25).

Partage des responsabilités entre services afin de déployer la stratégie ESG de GMSA



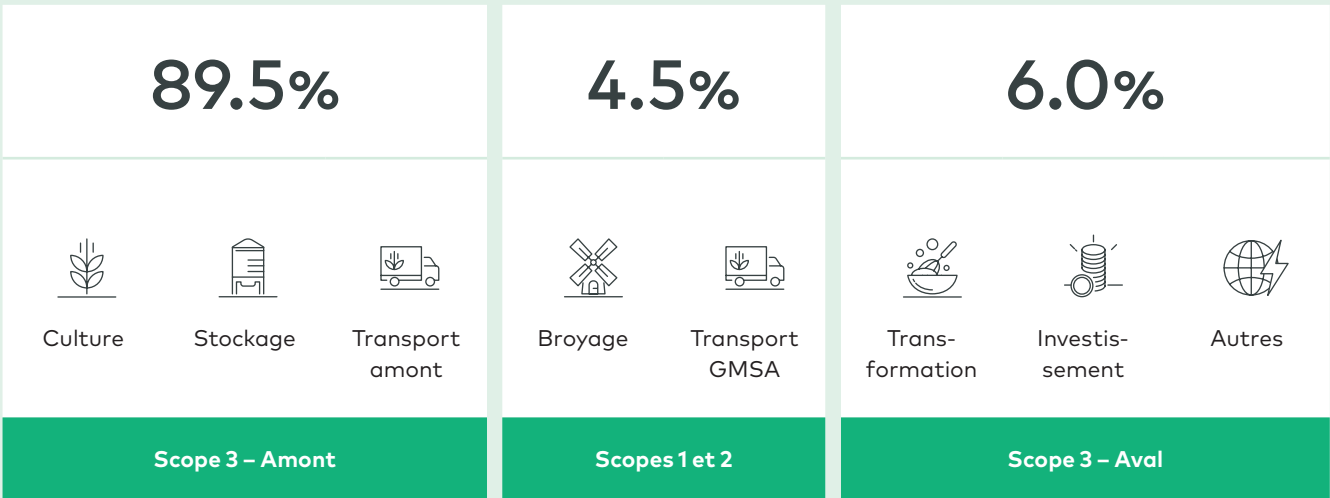
«Les outils de suivi permettent à la Green Team de visualiser les sujets principaux et de concentrer ses efforts sur les points prioritaires.»

Gaetan Schmid
Coordinateur
Green Team



Réduction des émissions des gaz à effets de serre (GES) directs et indirects de GMSA

Part des émissions de CO₂e de la farine chez GMSA
Pourcentage agrégés et arrondis par Scope



Vers une chaîne de valeur durable

Focalisation sur l'impact des activités de GMSA du Scope 3 sur le climat

En 2025, GMSA a défini de manière détaillée la contribution de ses activités relevant du Scope 3 au climat; achats de céréales et d'autres matières premières pour les recettes, achats d'emballages, transport de marchandises par des sociétés externes, traitement des déchets, trajets des collaborateurs et déplacements professionnels. À noter que le Scope 3 représente plus de 90% des émissions de GMSA et que les achats de céréales et de matières premières végétales représentent la très grande majorité des impacts du Scope 3. Pour agir sur l'empreinte climatique de ses activités, le principal levier du groupe consiste à s'engager à réduire les émissions chez les agriculteurs. C'est la raison pour laquelle GMSA est devenu membre précurseur d'AgrolImpact en mars 2024, afin de soutenir et de voir déployer des mesures concrètes de réduction des émissions chez les agriculteurs. En 2025, par son intégration à AgrolImpact, GMSA a permis de déployer des mesures de réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES) chez des agriculteurs pour un volume équivalent à 1'000 tonnes de blé panifiable de la récolte 2025, ce qui équivaut à une baisse de 23'000 kgCO₂e. Pour que la transition climatique solidaire devienne une réalité économiquement viable dans le secteur agricole, GMSA maintient sa conviction qu'il est indispensable d'impliquer à la fois les fournisseurs et les clients. L'objectif commun est de rendre la chaîne de valeur plus sobre en émissions de GES et de faire évoluer l'offre de produits à faible empreinte carbone en harmonie avec la demande.



«Nous désirons être crédibles dans notre réduction d'émissions et pour cette raison, une signature SBTi nous semble prématurée. Nous avons besoin de plus d'options pour acheter du blé décarboné mais surtout d'un signal clair du commerce de détail suisse.»

Alexandre Bardet
Responsable du processus
Achats-Durabilité

Réduction de l'empreinte carbone des Scopes 1 et 2

En 2025, les sites de production et les membres de la Green Team impliqués dans les projets énergétiques ont efficacement utilisé les outils de collecte de données et de suivi mensuel pour la consommation d'énergie et les émissions de GES associées. Le tableau de bord conçu pour suivre en détail les avancées en matière de réduction des émissions de GES des Scopes 1 et 2 de GMSA a permis d'alimenter l'indicateur de suivi des émissions.

Différentes actions ont été mises en œuvre afin d'améliorer notre consommation en énergie, baissant indirectement les émissions CO₂e des sites. Outre les remplacements de technologie moins énergivore sur certaines installations, différentes améliorations ont été réalisées. Une amélioration thermique grâce au changement des fenêtres du bâtiment administratif du site de Granges-près-Marnand et la mise en place de panneaux photovoltaïques sur notre nouveau site de Riddes. Une étape importante a également été franchie cette année avec la décision d'électrification de la flotte de petits véhicules d'entreprise ainsi que l'achat d'un camion électrique.

Objectifs ambitieux mais réalistes de réduction des émissions de GES des Scopes 1, 2 et 3

En 2025, GMSA a analysé la pertinence et la faisabilité de rejoindre l'initiative SBT (Science Based Target, ou « Objectifs basés sur la science »), un cadre standardisé qui permet aux entreprises de fixer des objectifs en matière de protection du climat. L'analyse SBT a montré que GMSA devrait notamment réduire ses émissions du Scope 3 de l'ordre de 30% d'ici 2033. Ce pourcentage est jugé très peu réaliste, compte tenu de l'évolution de la demande du marché en produits à faible impact carbone et de l'investissement annuel nécessaire pour soutenir cette trajectoire de réduction chez les agriculteurs fournisseurs. Pour rester agile et pragmatique, GMSA a opté pour des objectifs de réduction internes réalistes, en dehors du cadre SBTi: alignement avec la convention d'objectifs de l'AEnEC pour les Scopes 1 et 2 (2% de réduction par an) et réduction de 15% des émissions du Scope 3 d'ici 2033.



Indicateurs clés de performance ESG

Grâce aux outils de gouvernance développés en 2024, GMSA est capable de suivre des indicateurs ESG. Ci-dessous la liste d'indicateurs clés que GMSA souhaite suivre dans le temps.



¹⁾ Augmentation des céréales étrangères pour cause de mauvaise récolte 2024.

²⁾ Ajustement des calculs du Scope 3 sur la base de l'étude réalisée en 2025. Cet indicateur intègre uniquement les données du Scope 3 amont. Les variations des émissions de GES s'expliquent principalement par les quantités et le mix des matières premières végétales achetées. En 2025, le volume d'achats a diminué par rapport à 2024.

Fidéliser fournisseurs, employés et clients

GMSA, une entreprise formatrice

L'année 2025 confirme cet engagement, puisque GMSA accompagne 7 apprentis meuniers/meunières, dont un apprenti en reconversion professionnelle. De plus, 3 apprenties employées de commerce viennent compléter le total des 10 apprentis en formation au sein de GMSA.

En plus d'être une entreprise formatrice dans nos locaux, le chef meunier du site de Granges-près-Marnand est également professeur technique à l'école professionnelle pour les apprentis meuniers de Suisse romande.

Promotion de la santé et du bien-être de nos collaboratrices et collaborateurs

Conscients que la santé constitue un levier essentiel de performance durable, nous avons mis en place un dispositif de soutien concret: le «bon prévention annuel» d'une valeur de CHF 200.–. Ce montant vise à soutenir des initiatives personnelles en matière de prévention, de maintien de la santé et d'amélioration du bien-être. Les collaboratrices et collaborateurs peuvent l'utiliser pour couvrir divers frais, notamment:

- **Soins et examens:** prestations de médecines complémentaires, contrôles de santé et examens préventifs, frais dentaires.
- **Activités physiques et détente:** abonnements de fitness ou autres activités sportives, entrées aux bains thermaux.
- **Autres services:** tout autre service favorisant la santé physique et mentale.

Ce dispositif reflète notre volonté de contribuer activement à un environnement de travail sain, équilibré et durable. En encourageant la prévention et les comportements favorables à la santé, nous renforçons le bien être individuel.

Soutien actif au secteur de la boulangerie

Dans l'intérêt d'un développement durable du secteur de la boulangerie-pâtisserie-confiserie, GMSA s'efforce en permanence d'être un partenaire de promotion de la relève, qu'il s'agisse des apprentis ou des jeunes entrepreneurs. GMSA participe par le biais de différentes actions, dont le fait d'être l'un des principaux sponsors du «Club for future» de **l'Association suisse des patrons boulangers-confiseurs (BCS)**. Notre contribution financière annuelle permet notamment de promouvoir les jeunes professionnels lors de championnats nationaux (SwissSkills) et internationaux (WorldSkills) dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie-confiserie. Un soutien matériel est également apporté, GMSA offrant de la farine au célèbre centre de compétence Richemont de Lucerne pour les formations professionnelles des apprentis et futurs cadres. Ce soutien est également déployé à l'échelle cantonale pour les concours d'apprentis boulangers. De plus, GMSA travaille en étroite collaboration avec Proback, qui met en relation les professionnels intéressés par la reprise d'une entreprise du secteur de la boulangerie-confiserie.

► (page 27) Gwenda Boesch, championne suisse 2025 aux SwissSkills dans la branche Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie, en visite dans notre nouveau moulin à meules de pierre, le Moulin du Valais SA à Riddes (VS).



Eco-innovation

Solutions durables

En 2025, GMSA a notamment développé trois produits innovants pour une boulangerie plus responsable.

Conscients que la fabrication de produits céréaliers a un impact sur l'environnement, en particulier lors de la phase de production agricole, nous valorisons les coproduits de la transformation agroalimentaire pour développer des produits sains, nutritifs et innovants, tirant ainsi parti des ressources déjà disponibles dans le système. Cette approche nous permet d'optimiser l'utilisation des ressources en raisonnant de manière systémique. Grâce à des procédés innovants, nos trois nouveaux produits à base de son de blé, de drêches de bière et de coproduits de nos concentrés de protéines de pois, offrent de nouvelles perspectives et créent une véritable valeur ajoutée pour nos clients et pour l'environnement. Ces produits sont nouveaux en Suisse et offrent des qualités gustatives ainsi que des fonctionnalités techniques très intéressantes.

▼ Nos trois innovations durables pour les boulangers (de gauche à droite): le Concentré Gourmet Complet IP-SUISSE, les Granulés Pois IP-SUISSE et l'Assemblage du Drêcheur Swissness



Contribuer à un territoire résilient

Moulin du Valais SA: Un des beaux défis de l'année 2025

Qui n'a pas entendu parler de notre nouveau moulin? Situé au cœur du Valais, à Riddes, le Moulin du Valais SA, avec sa technologie de mouture sur meules de pierre, est le fruit d'une vision: proposer des farines qui portent en elles l'authenticité du terroir et l'exigence de notre expertise.

Avec cette nouvelle construction, GMSA s'engage à privilégier une agriculture locale et durable, tout en veillant au respect rigoureux des exigences du Pain de seigle valaisan AOP, garantissant ainsi l'authenticité du produit final.

Un geste solidaire pour des rêves d'enfants

Cette année, GMSA a souhaité donner encore plus de sens à son traditionnel remerciement annuel en soutenant la fondation Make-A-Wish Switzerland & Liechtenstein. Active dans toute la Suisse, cette organisation réalise les vœux d'enfants gravement malades, leur offrant ainsi des moments d'espoir, de joie et de courage face à l'épreuve. Pour contribuer à cette mission, nous avons versé un don de CHF 1'000.- afin d'aider à réaliser quelques rêves. Notre partenaire, la boulangerie Moos à Emmenbrücke (LU), a également fait preuve de générosité en offrant une remise de CHF 400.- sur la production des 1'200 biscuits, somme qui a été intégralement reversée à Make-A-Wish. Un bel exemple de solidarité partagée!



Feuille de route



Notre chemin continue d'être tracé

En 2026, GMSA souhaite faire perdurer les pratiques durables intrinsèques à son modèle d'affaires, à savoir sa mission de production de produits végétaux nutritifs et sains, avec une base d'approvisionnement très largement locale et la valorisation de l'entièreté des coproduits de production. Afin de rendre encore plus résilient son modèle d'affaires, GMSA va continuer le déploiement de la feuille de route ESG 2030.

Pour ce faire, la Green Team travaillera sur différents projets, notamment la transition énergétique, en augmentant le volume d'énergie renouvelable produite et autoconsommée, ainsi que le déploiement de systèmes de recharge pour véhicules électriques.

L'engagement de GMSA en faveur de la réduction de ses émissions de GES indirectes liées à la production agricole (Scope 3), se poursuivra en 2026, en étroite collaboration avec AgrolImpact, IP-SUISSE et Bio Suisse.

Quant aux consommations énergétiques du groupe, un projet photovoltaïque sera réalisé dans la partie Suisse orientale permettant d'augmenter notre autoconsommation. A noter également que GMSA participera au programme cantonal vaudois MBENEFITS permettant d'évaluer la rentabilité des projets d'efficacité énergétique et de durabilité.

La mobilité électrique sera également mise en avant par l'installation de bornes de recharge ainsi que par le remplacement planifié des véhicules thermiques en électrique.

Un autre grand projet pour l'année à venir sera l'intégration de l'entreprise Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG. Il sera en effet nécessaire d'ajouter ce nouveau site à tous les domaines de la durabilité, respectivement Environnement, Social et Gouvernance.

À l'instar de la validation du paquet Omnibus I en décembre 2025, GMSA n'est actuellement plus concerné par la CSRD (Directive sur le reporting de durabilité des entreprises), directive européenne relative à un reporting de durabilité standardisée. Dans ce contexte, il est réaliste de penser que la Suisse encouragera un cadre simplifié pour les PME, comme la norme VSME (Voluntary Sustainability Reporting for SMEs) ou un cadre équivalent.

La stratégie de GMSA en matière de reporting non financier reste pertinente: adopter progressivement la norme VSME pour refléter de manière transparente une démarche de durabilité utile et centrée sur des actions à valeur ajoutée concrète, notamment en matière de gouvernance et d'amélioration continue des volets environnemental et social (ESG).

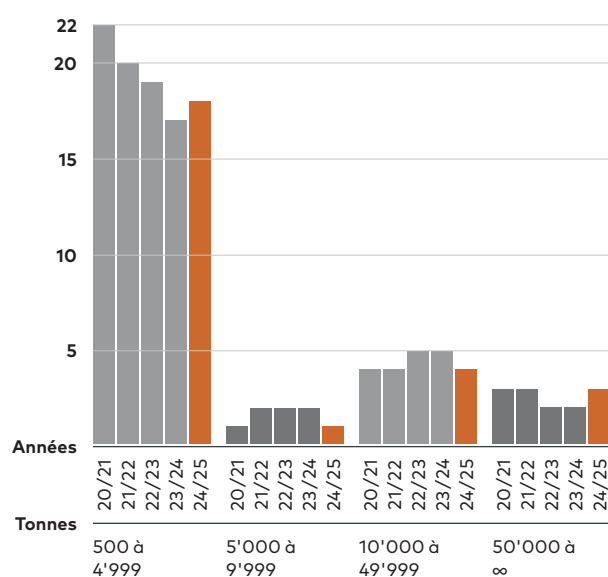
Afin de réduire ses impacts de manière tangible, GMSA s'est fixé une feuille de route à 2030, alignée avec la stratégie du groupe. La Green Team coordonne et assure le déploiement des projets prioritaires définis pour les trois prochaines années.

GMSA n'est actuellement plus concerné par la CSRD (Directive sur le reporting de durabilité des entreprises), directive européenne relative à un reporting de durabilité standardisée.

Structure du secteur, du marché et volumes de mouture

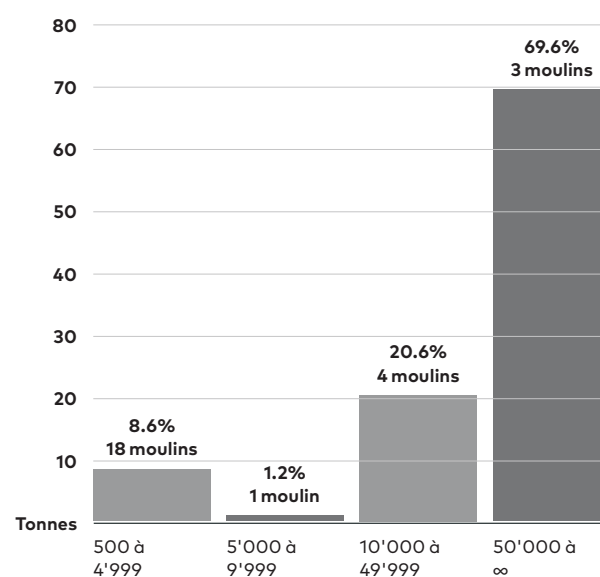
(Moulins affiliés à la Fédération des Meuniers Suisses/FMS – 2025)

Nombre de moulins

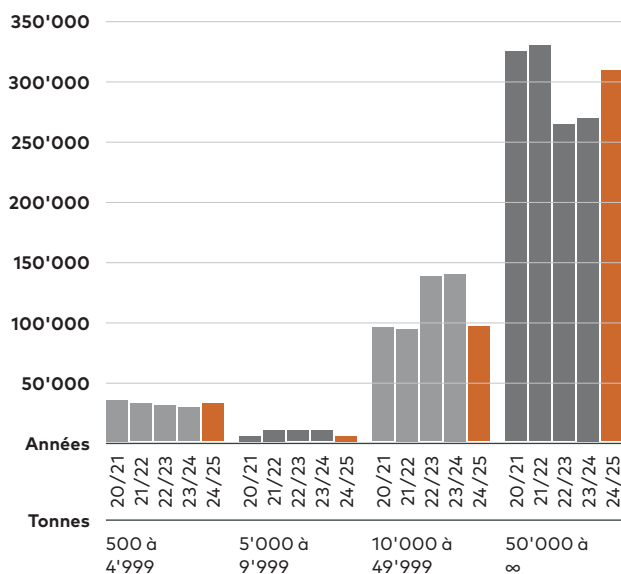


Part de marché en %

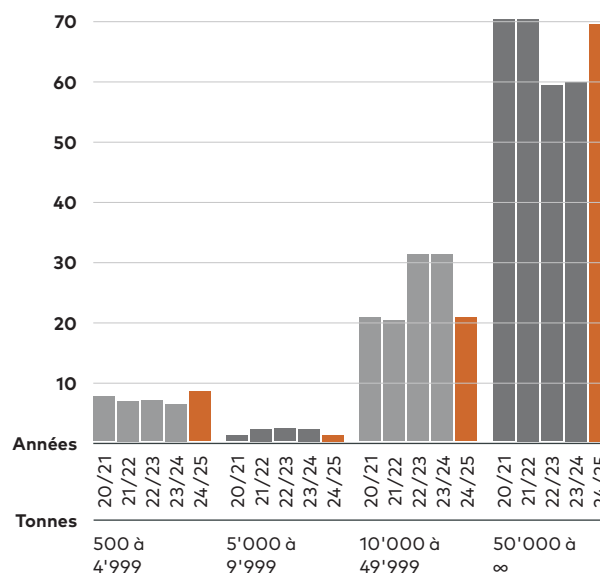
(année céréalière 2024/2025)



Quantité de mouture en tonnes



Part de marché en %



Diversification à valeur ajoutée : Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG au sein de GMSA

Avec l'acquisition de la société Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG au 1^{er} juin 2025, GMSA a élargi son portefeuille dans le domaine des aliments naturels à base de céréales, de légumineuses, et d'autres graines. Cette étape s'inscrit dans la stratégie de diversification du groupe et renforce son activité principale dans des domaines à plus forte valeur ajoutée tels que le granola et les spécialités sans gluten.

GMSA et Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG sont synonymes de compétences et de fiabilité et partagent des valeurs fondamentales telles que des normes de qualité élevées, une durabilité engagée et une collaboration étroite avec leurs partenaires. Avec l'intégration des 74 collaborateurs de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG, GMSA compte désormais plus de 260 collaborateurs et renforce ainsi sa culture d'entreprise commune.

D'ici 2027, l'organisation, les processus et les procédures des deux entreprises seront progressivement fusionnés. Le projet «Horizon» pilote cette intégration dans le but d'exploiter les synergies tout en garantissant la stabilité opérationnelle.

Plus de 130 ans d'expertise et une vaste gamme de produits

Fondée en 1892, la société Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG est restée une propriété familiale jusqu'en 2025. Au cours des 130 dernières années, le site de Müllheim-Wigoltingen est devenu un centre important de transformation des céréales dans le canton de Thurgovie. Très tôt, de nouvelles matières premières telles que les légumineuses, le millet et les farines spéciales ont été intégrées à la gamme. L'entreprise s'est également lancée dans la transformation biologique il y a plus de 30 ans. Cette ouverture aux nouvelles tendances alimentaires et aux innovations caractérise encore aujourd'hui l'entreprise.

La gamme comprend actuellement plus de 1'000 produits. Tous les articles sont certifiés V-Label pour leurs recettes végétariennes ou végétaliennes, et toutes les matières premières sont strictement contrôlées tout au long de leur chaîne de valeur.

Les catégories principales sont les granolas, les mueslis, les spécialités sans gluten, les produits extrudés, les oléagineux et les légumineuses.

Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG est la première entreprise en Suisse à fabriquer du «Bircher Muesli» selon la recette originale depuis 1946. Une caractéristique particulière est le Collatieren®, un procédé spécialement doux utilisé dans la transformation des céréales afin de préserver sur le long terme les vitamines, les minéraux et les substances de croissance naturelles.

Une production flexible pour des solutions sur mesure

La société Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG développe et produit à la fois des articles de la marque «Zwicky» et des produits spécifiques pour l'industrie, le commerce de détail et les grossistes en Suisse, y compris des solutions de marque distributeur élaborées en collaboration avec ses partenaires. Dans ce cadre, la marque «Zwicky» bénéficie d'une reconnaissance élevée, notamment en Suisse alémanique, où son emballage vert et rouge assure une forte visibilité témoignant d'un savoir-faire suisse de longue tradition en Thurgovie.

> 260

collaborateurs et collaboratrices
travaillent actuellement pour
GMSA.

> 1'000

produits dans la gamme Zwicky
à ce jour

Des installations modernes, des spécialistes expérimentés et des cycles de développement courts permettent une mise en œuvre rapide de nouveaux concepts jusqu'à leur commercialisation.

410'000

**kWh d'électricité durable
produits par an**

La production se caractérise par un haut degré de transformation. La chaîne de processus s'étend du nettoyage, du décorticage, du broyage et du floconnage au séchage et au conditionnement, en passant par le mélange, la torréfaction, la cuisson et l'extrusion. Selon la ligne, de petits lots spéciaux ou des quantités industrielles sont traités. Pour les produits sans gluten, il existe une zone de production ainsi que des flux de matériaux séparés aux contrôles supplémentaires pour assurer les normes en vigueur.

L'extrusion est un domaine de compétence central. C'est là que sont fabriqués des flocons, des flips, des pops et des crispies de différentes formes et densités, qui servent de composants pour les mueslis, les barres ou les snacks.

Des installations modernes, des spécialistes expérimentés et des cycles de développement courts permettent une mise en œuvre rapide de nouveaux concepts jusqu'à leur commercialisation, ce qui a toujours été l'un des points forts de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG.

En complément, l'entreprise exploite un magasin d'usine et sa propre boutique en ligne, qui renforcent la proximité avec les consommateurs, augmentent la présence de la marque et fournissent des impulsions précieuses pour le développement continu de la gamme.

Durabilité et perspectives communes

La stratégie de développement durable de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG correspond parfaitement à celle de GMSA. Elle suit une approche holistique tout au long de la chaîne de valeur et repose sur un approvisionnement responsable en matières premières, des partenariats solides et l'implication active des collaborateurs.

La mise en œuvre est contrôlée et développée en permanence grâce à un système de gestion environnementale certifié (ISO 14001) et à des audits réguliers.

Depuis 2021, l'une des plus grandes installations solaires verticales de Suisse, située sur différentes tours du site de l'entreprise, couvre une partie des besoins en électricité et réduit considérablement les émissions de CO₂. La surface totale des modules photovoltaïques installés sur les toits et façades est de 2'555 m². Elle produit plus de 410'000 kWh d'électricité par an (soit la consommation annuelle d'environ 82 maisons individuelles), qui alimente à 100% la production pendant les heures de production et réduit les émissions de CO₂e de 52.5 tonnes.

Avec l'intégration complète de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG, GMSA réunit dans une seule et même organisation la puissance industrielle, la compétence en matière d'approvisionnement ainsi que la grande expertise en matière de produits et d'innovation. Cela renforce la croissance durable et la position concurrentielle de l'ensemble du groupe sur le marché suisse.

▼ Le siège de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG à Müllheim-Wigoltingen en Thurgovie



Qu'est-ce qui rend votre travail chez Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG, ou désormais chez GMSA, si particulier ?

« Nous travaillons ensemble au sein d'une équipe solide et dans une bonne ambiance, et nous fabriquons des produits sains et importants pour la population – cela rend notre travail passionnant et varié. »

Arbnor Muzilijaj
Responsable adjoint
de la logistique

« Travailler dans une entreprise en pleine mutation qui relève de nouveaux défis. »

Raffael Käser
Responsable du département
Production Nord

« La responsabilité, la qualité et l'esprit d'équipe caractérisent notre travail, tout comme des emplois sûrs, le développement et la reconnaissance. »

Michael Zimmermann
Vente et conseil, approvisionnement opérationnel

« Je travaille chez Zwicky depuis 15 ans et je suis fière de contribuer à garantir la qualité de produits haut de gamme. »

Victoria Haas
Responsable adjointe Assurance
qualité et Contrôle qualité

« Je suis heureuse de travailler maintenant pour GMSA, car l'esprit d'équipe, la confiance et les processus décisionnels courts caractérisent mon quotidien et j'apprécie cela. »

Valentina Toma
Employée en petits
conditionnements

« J'apprécie la diversité et je peux exprimer librement ma créativité à travers mes propres idées. J'ai plaisir à collaborer avec une équipe engagée et je m'identifie pleinement à nos produits. »

Ramona Keller
Responsable adjointe
Marketing

Commentaires sur les résultats

Les comptes consolidés sont présentés avec le standard SWISS GAAP RPC et plus particulièrement avec l'application des normes RPC 30 (révisée) et RPC 31 respectivement sur les comptes consolidés et les sociétés cotées en bourse.

L'année 2025 est marquée par l'entrée dans le périmètre de consolidation de notre nouvelle société fille Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG dès le 1^{er} juin 2025. Tous les indicateurs financiers de notre compte de Profits et Pertes vont être impactés prorata temporis.

Notre chiffre d'affaires net consolidé s'inscrit à KCHF 151'858 (2024: KCHF 145'045), soit une croissance de 4.7%.

Le bénéfice d'exploitation (EBIT) progresse à KCHF 5'874 (2024: KCHF 5'382), soit une croissance de 9.1%.

Après déduction des charges relatives aux marchandises et à la variation de stocks des produits finis, la marge brute s'établit à KCHF 49'220 (2024: KCHF 43'568), soit une progression de 13.0%. Force est de souligner que les nouveaux produits finis de notre nouvelle société fille sont à plus forte valeur ajoutée.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à KCHF 3'922 (2024: KCHF 3'229). L'augmentation est à mettre en relation avec l'entrée de notre nouvelle société.

Les charges de personnel se montent à KCHF 25'154 (2024: KCHF 21'558), les charges d'exploitation atteignent KCHF 16'578 (2024: KCHF 14'844) et les amortissements KCHF 5'537 (2024: KCHF 5'013). Comme souvent dans les produits à plus forte valeur ajoutée, la structure des coûts est également un peu plus conséquente.

Corollaire de ceci, le bénéfice d'exploitation (marge EBIT) progresse à KCHF 5'874 (2024: KCHF 5'382), soit une croissance de 9.1%.

Pour absorber l'achat de notre nouvelle société, un emprunt a été contracté auprès d'un partenaire bancaire et les charges financières nettes représentent KCHF 76 en 2025 par rapport aux produits financiers net de KCHF 145 en 2024. Force est de rappeler que la constellation des taux d'intérêts étaient plus favorables en 2024 et que des liquidités assez importantes étaient placées contrairement à l'année 2025.

Les produits hors exploitation et les charges hors exploitation sont stables à respectivement KCHF 805 et KCHF 148 (2024: KCHF 798 et KCHF 146). Ce sont principalement nos immeubles de rendement dont les revenus et les coûts sont également très stables.

En tenant compte de la charge fiscale de KCHF 1'022 (2024: KCHF 788), le résultat net s'élève à KCHF 5'433 (2024: KCHF 5'391).

Pour terminer, le Conseil d'Administration proposera, lors de la prochaine Assemblée générale, un dividende stable en comparaison à 2024 de CHF 11.00 par action.

Perspectives

Nous espérons que la branche meunière suisse va pouvoir stabiliser cette nouvelle situation de volume de production après les pertes importantes enregistrées en 2024 et 2025. Il existe toujours des capacités de production excédentaires et une consolidation des structures va certainement se réaliser à moyen terme.

Les marges dans toute la branche resteront sous pression pour les plus gros volumes de farine standard (commodités). Une année qui demandera d'être proactifs pour aligner nos offres commerciales avec la demande.

L'élément central dans cette prochaine année sera comme souvent lié à la récolte. Actuellement, les stocks sont pleins et la différence entre les prix internationaux et suisses est trop grande. Une adaptation des prix devra certainement se faire et cela dans le seul objectif de garantir des volumes stables pour la commercialisation des céréales suisses. La qualité et les quantités récoltées en 2026 seront aussi prédominantes pour une stabilité dans la branche, ce qui n'a pas été souvent le cas ces dernières années.

Les importations de produits semi-fabriqués qui sont sans aucun doute une concurrence déloyale pour toute la branche, vont continuer à peser sur le besoin en céréales suisses.

Après une première année et le lancement de la marque Pain Suisse, les résultats sont timides. Lors de la dernière année, l'importation de ces produits (n° d'importation 1905.90) a passé de 132'496 tonnes représentant KCHF 506'339 en 2024 à 132'502 tonnes représentant KCHF 523'508.

En ce qui concerne les produits, un travail sans relâche sur la qualité des produits et services fournis à nos clients sera un élément important pour assurer une évolution positive de nos volumes.

Pour terminer, les projets «Horizon» (projet d'intégration de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG) et «cOnnect» (projet de changement du système de gestion informatique, ERP) seront centraux pour améliorer l'efficacité de notre groupe. Les synergies évaluées dans ces projets vont devoir être préparées durant l'année 2026 et réalisées durant le 1^{er} semestre 2027.

Tous ces éléments seront de nouveau cruciaux pour GMSA et définiront la cadence pour 2026. Dans ce contexte, les perspectives de notre entreprise pour cette année devraient rester stables, en l'absence d'événements majeurs supplémentaires. Nous prévoyons une croissance du chiffre d'affaires, notamment grâce à l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG, tandis que le bénéfice d'exploitation (EBIT) devrait se maintenir au niveau actuel.

Il existe toujours des capacités de production excédentaires et une consolidation des structures va certainement se réaliser à moyen terme.

Nous prévoyons une croissance du chiffre d'affaires, notamment grâce à l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG, tandis que le bénéfice d'exploitation (EBIT) devrait se maintenir au niveau actuel.

**CORPORATE
GOVERNANCE**

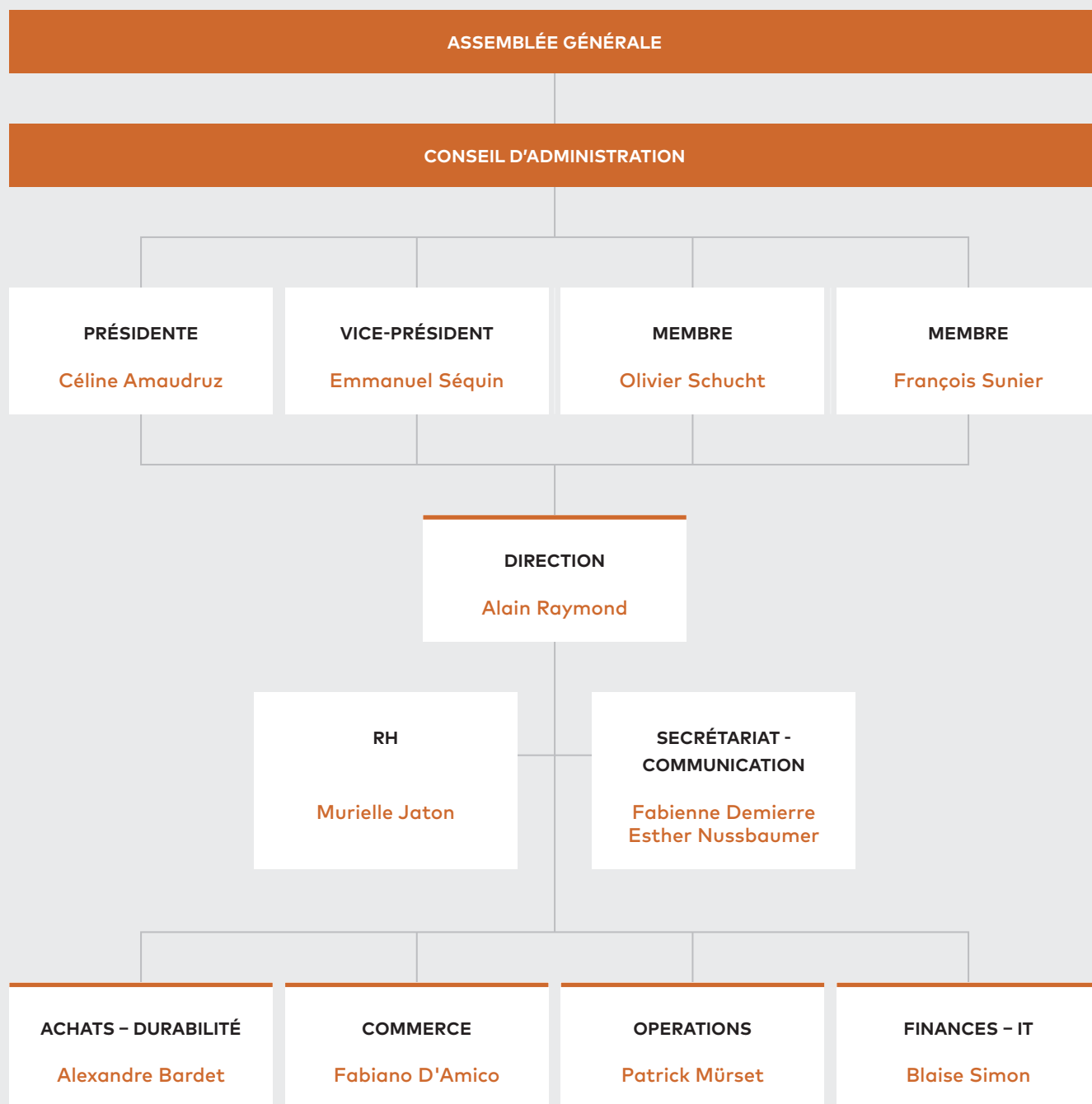
SPÉCIALITÉ SANS GLUTEN

Pour des saveurs adaptées à tous les régimes alimentaires

ÉS
TEN



Organigramme



Processus



Achats - Durabilité

Ce processus est responsable de l'ensemble des achats, principalement les matières premières et les emballages. Étant donné que les enjeux de durabilité sont étroitement liés aux modalités d'approvisionnement, cette responsabilité est regroupée.



Commerce

Ce processus assure le suivi de nos clients dans les différents marchés. Notre proximité avec eux et leur satisfaction demeurent au cœur de nos priorités afin de renforcer durablement notre communauté. Il englobe également les activités d'innovation, depuis l'identification de nouvelles idées jusqu'à la conception de nouveaux produits et services. Enfin, il intègre les missions du product management et du marketing, incluant l'analyse du marché, la gestion de l'assortiment et le développement de l'image de marque de notre entreprise.



Operations

L'ensemble des activités liées à la transformation des blés panifiables et autres céréales incluant la préparation de la marchandise, le suivi technique et l'exploitation des silos de stockage est regroupée dans ce processus. La qualité joue un rôle central dans nos activités. Grâce notamment à nos laboratoires d'analyses et notre boulangerie d'essai, nous garantissons un suivi rigoureux et continu, permettant une qualité constante de nos produits. Il intègre également la sécurité au travail ainsi que les démarches de lean management destinées à améliorer en permanence notre efficacité opérationnelle. Enfin, notre service de vente interne assurant la gestion des commandes, la disposition et la coordination des transports permettent une distribution fiable et efficiente depuis nos différents sites.



Finances - IT

Les activités de comptabilité de l'ensemble des entités juridiques, la consolidation financière, le controlling, le service informatique, le back-office ainsi que le système de contrôle interne sont regroupés au sein de ce processus. Il prend également en charge l'élaboration et l'analyse des projets de financement, y compris les dispositifs de surveillance associés.



RH

Les RH accompagnent les collaboratrices et collaborateurs tout au long de leur parcours au sein de GMSA et soutiennent les responsables pour les questions RH afin de concilier les exigences économiques avec les réalités sociales de l'entreprise. Renforcer l'attractivité de GMSA sur le marché du travail constitue également une de nos priorités.



Secrétariat - Communication

Le secrétariat assure le soutien administratif de la Direction générale et la gestion du registre des actions et des activités qui y sont liées. Avec le département communication, il coordonne la réalisation de nos rapports de gestion et rapports intermédiaires. Le département de la communication assume la responsabilité globale de la communication d'entreprise et veille à valoriser l'image de GMSA auprès de l'ensemble de ses parties prenantes.

1.

Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Présentation de la structure opérationnelle du groupe

Groupe Minoteries SA (GMSA) est un groupe de moulins, né sous cette forme et sous ce nom de la fusion, en 2002, de deux entreprises comparables en termes de marché, à savoir Minoteries de Plainpalais SA à Granges-près-Marnand (VD) et Bruggmühle Goldach AG à Goldach (SG).

Les sites principaux de Granges-près-Marnand (VD) et de Goldach (SG) fabriquent la majorité de notre gamme de produits à base de blé tendre. Le silo de Schwarzenbach (SG), avec une capacité de 26'000t, est exploité par GMSA. Il est situé à proximité immédiate d'un accès autoroutier et est relié par une voie industrielle à la ligne CFF Wil – St. Gallen. Par ailleurs, GMSA est propriétaire de deux immeubles de rendement dans les cantons de Genève et du Valais.

Le groupe détient les sociétés filles suivantes:

- Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG à Müllheim-Wigoltingen (TG) qui a été acquise au 31 mai 2025, est une entreprise qui fabrique des mueslis, des flocons et des spécialités à base de céréales, d'oléagineux et de légumineuses.
- Steiner Mühle AG à Zollbrück (BE), fournisseur global de diverses variétés de céréales Bio/Demeter est le centre de compétences pour les produits issus de l'agriculture biologique et biodynamique. Cette société intervient sur le marché en tant que personne morale indépendante.
- Bonvita AG à Stein am Rhein (SH) est une entreprise qui fabrique de la panure selon un procédé de production classique.
- Moulin du Valais SA, à Riddes (VS) produit des farines spéciales sur meules de pierre comme entre autres celle qui permet la production du Pain de seigle valaisan AOP.
- Protaneo SA à Granges-près-Marnand (VD) est une entreprise qui développe et commercialise des produits extrudés secs à base de protéines végétales comme substitut de viande pour le marché suisse.
- Moulins de Sion SA, dont le site a été vendu en 2015, détient la participation à 100% du Moulin du Valais SA, à Riddes (VS).
- Geferina SA à Granges-près-Marnand (VD) est une société qui possède un immeuble industriel à Safenwil. Ayant externalisé son activité de stockage, le site de Safenwil (AG) est loué dès le 1^{er} septembre 2022 à une société active dans la fabrication de produits alimentaires.
- Sopafi, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA en liquidation à Sion (VS) est pour sa part une société qui assume, à l'échelon du groupe, l'ensemble des fonctions liées aux activités financières (prêts) à la clientèle.

Le siège administratif et juridique de la maison mère est à Granges-près-Marnand, commune de Valbroye (VD), où se trouvent également les services centraux du groupe.

L'organigramme du groupe et les processus internes sont présentés en pages 38 et 39 du présent rapport.

1.1.2

Sociétés cotées incluses dans le périmètre de consolidation

GMSA, dont le siège social est à Valbroye (VD), est coté au segment « Swiss Reporting Standard » de SIX Swiss Exchange. Numéro de valeur: 1.294.946, code ISIN: CH0012949464, symbole GMI. La capitalisation boursière basée sur la valeur fiscale de l'action au 31.12.2025 (CHF 228.– par action) est de CHF 75'240'000. Aucune autre société incluse dans le périmètre de consolidation n'est cotée.

1.1.3

Sociétés non cotées incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés non cotées ci-dessous font partie du périmètre de consolidation de GMSA au 31.12.2025:

Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital-action/ CHF	2025 Participation %	Capital-action/ CHF	2024 Participation %
Bonvita AG	Stein am Rhein (SH)	300'000.–	100.00	300'000.–	100.00
Gebr. Augsburger AG. Rhonemühle Naters, in Riddes*	Riddes (VS)	–	–	210'000.–	100.00
Geferina SA	Valbroye (VD)	1'000'000.–	100.00	1'000'000.–	100.00
Moulin de Sion SA	Sion (VS)	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00
Moulin du Valais SA*	Riddes (VS)	210'000.–	100.00	–	–
Protaneo SA	Valbroye (VD)	100'000.–	51.00	100'000.–	51.00
Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG**	Wigoltingen (TG)	2'000'000.–	100.00	–	–
Sopafi SA, en liquidation	Sion (VS)	250'000.–	100.00	250'000.–	100.00
Steiner Mühle AG	Lauperswil (BE)	100'000.–	100.00	100'000.–	100.00

*La société Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, in Riddes (VS) a été renommée en Moulin du Valais SA, Riddes (VS).

**En date du 31 mai 2025 (effet au 1^{er} juin 2025), GMSA a acquis 100% des actions de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG.

1.2

Actionnaires importants

Un récapitulatif des principaux actionnaires de la société est présenté ci-après :

	31.12.2025		31.12.2024	
	Nombre	%	Nombre	%
NorthStar Holding SA	39'751	12.05	39'751	12.05
Fondation Groupe Mutuel*	23'153	7.02	23'153	7.02
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
M. Bersier Rémy	16'493	4.99	15'459	4.68
Aevum Fondation de Prévoyance	16'262	4.93	13'873	4.20
M. Séquin Max	14'640	4.44	14'640	4.44
Mme Bühler-Amaudruz Monique	12'248	3.71	12'248	3.71
M. Minder Marco	–	–	16'700	5.06
Total	144'337	43.74	157'614	47.76

*Fondation propriétaire des actionnaires suivants: Groupe Mutuel Assurances GMA SA, Mutuel Assurance Maladie SA, Philos Assurance Maladie SA, Avenir Assurance Maladie SA

Le lien suivant informe sur toutes les annonces publiées au cours de l'exercice 2025: www.ser-ag.com/fr/resources/notifications-market-participants/significant-shareholders.html#/

1.3

Participations croisées

Aucune participation croisée n'existe entre GMSA et une autre société anonyme.

2. Structure du capital

2.1

Capital

Le capital-actions de GMSA et de CHF 1'650'000 (330'000 actions nominatives de CHF 5.00).

2.2

Indications spécifiques concernant la marge de fluctuation du capital et le capital conditionnel

Il n'existe aucune marge de fluctuation du capital et de capital conditionnel au 31.12.2025.

2.3

Modifications du capital

Les modifications intervenues au cours des deux derniers exercices dans le capital-actions, les réserves et le bénéfice résultant du bilan sont mentionnés dans le tableau du mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires figurant en page 76 du présent rapport. Concernant l'exercice 2023, se référer à la page 74 du rapport de gestion 2024.

Le lien suivant permet de consulter la page:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2025.pdf#page=76>

2.4

Actions et bons de participation

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives de CHF 5.00 de valeur nominale. Chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix (principe du «one share, one vote»). De plus, chaque actionnaire a droit à une part de bénéfice résultant du bilan et du produit de liquidation en proportion de la valeur nominale des actions qu'il détient. Il n'y a pas de bons de participation.

2.5

Bons de jouissance

Il n'y a pas de bons de jouissance.

2.6

Restrictions de transfert et inscriptions de «nominees»

Les dispositions concernant le transfert des actions nominatives sont indiquées à l'article 7 des statuts de GMSA.

2.6.1

Restrictions de transfert

Article 7 des statuts, citation:

«La société tient un registre des actions, qui mentionne le nom et l'adresse des propriétaires et des usufruitiers des actions nominatives. Est considéré comme actionnaire ou usufruitier à l'égard de la société celui qui est inscrit au registre des actions. L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété ou la constitution d'un usufruit. La demande d'inscription au registre des actions par les actionnaires ou usufruitiers peut être faite par voie électronique.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait: www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

2.6.2

Motifs justifiant l'octroi de dérogations pendant l'exercice

Aucune dérogation n'a été octroyée pendant l'exercice.

2.6.3

Admissibilité des inscriptions de «nominees»

Il est admis en principe qu'un acquéreur d'actions à titre fiduciaire puisse demander et obtenir sa reconnaissance comme actionnaire et son inscription au registre des actions. Toutefois, la société peut refuser cette reconnaissance et cette inscription, en toute liberté et sans indication de motifs, si, sur sa demande, l'acquéreur n'a pas déclaré expressément avoir acquis les actions en son propre nom et pour son propre compte. À cet égard, la procédure suit les articles 685f et 685g CO.

2.6.4

Procédure pour abolition des restrictions

Il n'existe pas de procédures et de conditions préalables à la levée des restrictions de transfert citées au point 2.6.1.

2.7

Emprunts convertibles et options

Aucune émission d'emprunts convertibles et d'options n'a été effectuée pendant l'exercice.

3. Conseil d'Administration

3.1 et 3.2

Biographies

Tous les membres sont des administrateurs indépendants du management et n'exercent pas d'activités de direction opérationnelle au sein du groupe. Ils n'entretiennent pas non plus de relations d'affaires étroites avec l'émetteur ou une société du même groupe.

Céline AMAUDRUZ



**Présidente – Membre non exécutif – Membre comité rémunération
Élue depuis 2019 – Citoyenne suisse, 1979**

Certificat en droit fiscal international, Université de Genève (2001) – Master en droit, Université de Genève (2002) – Wealth Management Diploma (2010) – IMD: Foundations for Business Leadership (2018) – IMD: Executive MBA – AMC (2019)

Après des études de droit à l'Université de Genève, elle travaille dans le secteur bancaire de 2006 jusqu'à fin 2020. En 2022, elle est engagée auprès de la banque Reyl Intesa Sanpaolo en qualité de Relationship Manager, Wealth Management. Elle mène une carrière politique en qualité de Conseillère nationale depuis 2011 et est l'une des Vice-Présidentes de l'UDC Suisse. Elle siège à la Commission de l'économie et des redevances (CER) du Conseil national ainsi qu'à la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique où elle préside également. Elle est membre de plusieurs Conseils d'Administration, dont celui de FICAL Finanzierungs-Genossenschaft et de Aéroport International de Genève.

Emmanuel SÉQUIN



**Vice-Président – Membre non exécutif – Membre comité rémunération –
Membre comité d'audit et des risques
Élu depuis 2005 – Citoyen suisse, 1956**

Licence en sciences économiques à l'Université de Genève MBA – American Graduate School of International Management, Phoenix (AZ)

Il passe ses 10 premières années à Zürich à la Citibank NA avant de reprendre un poste de Directeur financier chez Telerate Dow Jones (Suisse), société active dans la distribution d'informations financières au niveau international. Promu CFO Europe, il passe deux ans à Londres avant de quitter ladite entreprise après que celle-ci soit vendue à un groupe concurrent. Un bref passage au Groupe Minoteries SA en tant que Directeur financier intérimaire lors de la fusion avec Bruggmühle Goldach AG lui a permis de prendre un premier contact dans l'industrie agroalimentaire. Il a été ensuite Directeur dans un Family Office à Zürich jusqu'à mi-juillet 2019. Actuellement, il est Président du Conseil d'Administration de MITHRAS AG et de Emera SA, ainsi que membre du Conseil d'Administration de Société foncière Hauterive Petit-Ouchy SA.

Olivier SCHUCHT

**Administrateur – Membre non exécutif – Président comité d'audit et des risques
Élu depuis 2022 – Citoyen suisse et français, 1974**

Master en biologie EPF (1999) – Doctorat en sciences naturelles EPF (2004) –
MBA University of Chicago Booth (2013)

Après ses études et son doctorat à l'EPF, suivis de divers stages pratiques (Goldman Sachs, Translink), il commence comme consultant chez Bain & Company. Il rejoint ensuite Jacobs Holding, avant d'être nommé en 2008 à la Direction élargie de Barry Callebaut, comme responsable de l'unité d'affaires mondiale Gourmet (clients de l'artisanat et de la petite industrie). Il reprend ensuite la Direction ad interim d'un conseil en M&A (Translink), avant d'exercer diverses fonctions chez Credit Suisse à partir de 2013. Début 2018, avec un groupe d'entrepreneurs, il reprend l'entreprise FFF Fresh & Frozen Food AG, à Wohlen en qualité de CFO. Il revend ses parts en 2022 et gère depuis des participations privées. Il siège depuis 2017 au conseil de surveillance de Food Emotion, une holding française du secteur alimentaire (avec les participations de PCB et Ponthier) et est depuis 2024 Président du Conseil d'Administration d'AESA SA à Bevaix (NE) et de CMBP AG à Zürich.

**François SUNIER**

**Administrateur – Membre non exécutif
Élu depuis 2006 – Citoyen suisse, 1965**

Licence en sciences politiques

Après un stage universitaire et une formation en gestion de fortune à l'UBS à Genève, il travaille pour UBS Philips & Drew à Londres comme Directeur et coresponsable des produits obligataires pour la Suisse. Ensuite, durant quatre ans, il travaille pour Goldman Sachs, Londres, comme Directeur, coresponsable des ventes pour la Suisse sur les produits à taux d'intérêts. En 1998, il revient en Suisse auprès de Suntrust Investment Company SA, société de gestion de fortune et devient, en 2002, son CEO. Il siège au Conseil de Surveillance de Mirabaud SCA de 2013 à 2024. Il est Président du Conseil d'Administration de Prisminvest SA à Morges et de Suntrust Capital Management SA à Genève, ainsi que membre du Conseil d'Administration de Pimatrust SA à Genève, de Reference Capital SA à Genève et d'Avance Gas Holding Ltd (Oslo), Norvège.



3.3

Nombre de fonctions admises

L'extrait de l'article 26, paragraphe a, des statuts, citation:

«Aucun membre du Conseil d'Administration ne peut détenir plus de 5 mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et 15 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.4

Élection et durée du mandat

L'Assemblée générale procède individuellement à l'élection des membres du Conseil d'Administration à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées. La durée de fonction des membres du Conseil d'Administration est d'une année et elle prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire. Les membres sont rééligibles.

Nomination du Président

Article 25 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

Nomination des membres du Comité de rémunération

Article 35 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

Nomination du représentant indépendant

Article 19 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

3.5

Organisation interne

3.5.1

Répartition des tâches au sein du Conseil d'Administration

Il n'existe pas de tâche particulière attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à l'exception du Comité de rémunération dont au moins deux membres du Conseil d'Administration font partie, ainsi que du Comité d'audit et de risques composé d'au moins deux membres également.

3.5.2

Composition, attributions et délimitation des compétences de tous les comités du Conseil d'Administration

A.

Compétences générales

(art. 716 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de GMSA dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

B.**Attributions intransmissibles et inaliénables**

(art. 716a al. 1 CO, art. 30 des statuts)

Le Conseil d'Administration a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

1. Exercer la haute direction de GMSA, dont notamment celle de sa politique économique, et établir les instructions nécessaires
2. Fixer l'organisation et déterminer l'organigramme des postes nécessaires au bon fonctionnement de GMSA
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de GMSA
4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation et fixer leur cahier des charges et leur rémunération
5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données
6. Établir le rapport de gestion (rapport intermédiaire), préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions
7. Établir le rapport de rémunération
8. Informer le juge en cas de surendettement

C.**Autres attributions du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration a en outre les attributions suivantes:

1. Nommer les membres de la Direction, ainsi que les fondés de procuration et les mandataires commerciaux
2. Établir le cahier des charges et des attributions relatives aux différents postes de la Direction, dans la mesure où cela n'est pas prévu dans la Corporate Governance
3. Approuver les affaires énumérées à l'article 3.5.3, point B.

D.**Délégation de la gestion**

(art. 716b CO, art. 31 des statuts)

Sous réserve de ses attributions intransmissibles et inaliénables (points B et C ci-dessus), le Conseil d'Administration a délégué la gestion de GMSA au Comité de direction.

3.5.3**Méthode de travail du Conseil d'Administration et de ses comités**

Le Conseil d'Administration est convoqué par la Présidente ou, en cas d'empêchement, par le Vice-Président, aussi souvent que l'exigent la marche des affaires, mais en principe au moins six fois par année. Ses membres sont informés de l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, risques débiteurs y compris, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créances et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa première séance, le Conseil avalise les boucléments comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion. En 2025, six séances ordinaires protocolées d'une durée de 2 à 5 heures ont été tenues.

A.**Comité de rémunération**

Tâches et compétences générales et attributions (art. 36 des statuts)

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

1. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
2. Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
3. Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le projet de rapport de rémunération

En 2025, une séance protocolée d'une durée de 2 heures a été tenue.

B.**Comité d'audit et des risques**

Le Comité est un comité composé au moins de deux membres du Conseil d'Administration qui assiste le Conseil d'Administration dans ses tâches intransmissibles et inaliénables de haute surveillance et de contrôle financier (art. 716 CO), en se formant sa propre opinion:

1. Sur l'organisation et le fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne et externe, y compris la gestion des risques
2. Sur le respect des normes légales et réglementaires (compliance) au sein de GMSA
3. Sur les comptes annuels

Le Comité procède à un examen critique des comptes annuels ainsi que des comptes intermédiaires et en discute le contenu avec le Directeur financier. Il recommande au Conseil d'Administration d'adopter les états financiers annuels et de les soumettre à l'Assemblée générale pour approbation. Il évalue de façon critique l'efficacité de la révision externe, et de la collaboration avec l'organe de révision.

Le Comité s'assure que la Direction élabore, applique et entretienne une «culture du contrôle» adéquate et mette l'accent sur l'importance du système de contrôle interne et de la gestion des risques. Il se tient également informé des évolutions en matière de gestion des risques.

Une fois par année, un compte rendu de son activité et des résultats est établi à l'attention du Conseil d'Administration à qui il transmet régulièrement des informations et le cas échéant lui soumet des recommandations.

En 2025, le Comité s'est réuni trois fois pour des séances d'une durée de 3 heures. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

Toutefois, le Comité peut prendre position sur des thèmes urgents par voie de circulation (échanges de courriels). Dans ce cas, la Présidente collecte les réponses des membres et procède au décompte des voix. La décision prise par voie de circulation est protocolée et ratifiée lors de la séance suivante.

3.6**Compétences**

Les compétences financières octroyées par le Conseil d'Administration au Directeur général sont:

- Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
- Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
- Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

3.7

Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

Le Conseil d'Administration supervise le management et surveille sa performance par des processus de contrôle et d'évaluation donnant lieu à des rapports. Ceux-ci sont présentés tous les deux mois au Conseil d'Administration et comportent des informations sur les finances, les risques et l'évolution des principaux marchés, ainsi que sur les autres événements importants. Les principaux engagements envers la clientèle (prêts et créances marchandises de plus de CHF 100'000) et leur évolution sont présentés et commentés régulièrement lors des séances du Conseil d'Administration.

GMSA est également doté d'un Système de Management Intégré (SMI) pour la gestion de la qualité, de la sécurité, de la santé au travail, de l'environnement et de la sécurité alimentaire.

4. Direction générale

4.1 et 4.2 Biographies

Alain RAYMOND



Directeur général* – Membre de la Direction*
Citoyen suisse, 1979

CFC de pâtissier-confiseur – Maturité professionnelle technique – Ingénieur en agro-alimentaire et biotechnologies, Haute école, Sion – Executive Master of Business administration, HEG Fribourg

Actif à différents titres dans des entreprises de l'industrie Migros, il débute comme chef de projets en 2002 pour terminer par diriger le site de JOWA Volketswil (ZH) (2009-2013). Dès 2013, il rejoint la Direction du groupe ELSA-Mifroma (produits laitiers) où il a la responsabilité du site d'Ursy (FR), et plus tard, la Direction de la Business Unit Fromages pour la Migros Industrie. En novembre 2020, il rejoint Groupe Minoteries SA et reprend la Direction générale le 01.04.2021. Il est aussi membre du Comité de la Fédération des Meuniers Suisses (FMS) depuis le 12.11.2021 et a repris la Vice-Présidence depuis le 21.06.2023. Il préside les sociétés filles de Groupe Minoteries SA et plus particulièrement Protaneo SA depuis décembre 2022 ainsi que Schweizerische Schälrmühle E. Zwicky AG depuis juin 2025. Il rejoint également le Conseil d'Administration de la startup zurichoise Fabas Foods AG en juin 2024.

Alexandre BARDET



Membre de la Direction* – Responsable processus Achats-Durabilité
Citoyen suisse, 1983

Brevet fédéral de spécialiste en vente

Après une formation commerciale, il intègre rapidement le monde du travail. Pour fenaco GOF, il fait du commerce et l'approvisionnement de l'usine de UFA à Puidoux. Ensuite, il travaille cinq ans chez Calciumagro à Berne dans le commerce indigène et international avant de rejoindre IP-SUISSE à Zollikofen durant 13 ans. Pendant cette période, il a successivement été chef de projets, responsable du commerce de céréales, responsable du commerce et de la production de céréales et finalement responsable de l'entier de la production végétale et membre de la Direction. Il rejoint Groupe Minoteries SA le 01.11.2024 comme responsable du processus Achats-Durabilité. Il est membre de la commission d'expert de réserve-suisse pour le secteur des céréales et de la commission « Marché-qualité céréales » de swiss granum depuis 2025. Il est également membre du Conseil communal de Vully-les-Lacs depuis 2011.

*selon Registre du Commerce (Moudon)

Fabiano D'AMICO**Membre de la Direction* – Responsable processus Commerce****Citoyen suisse et italien, 1981**

CFC de boulanger-confiseur – Maturité professionnelle technique – Bachelor of science en technologie alimentaire, ZHAW, Wädenswil – Master of Business Administration, université de Neu-Ulm, Neu-Ulm (DE)

À partir de 2008, il travaille en qualité de développeur de produits chez HOCHDORF Nutribake AG, puis passage en 2012 comme chef du développement chez SchapfenMühle GmbH & Co. KG, à Jungingen (DE). À partir de 2016, il est responsable de la mise en place du secteur Private Label & Business Development dans le contexte de la création du département Kids Snacking chez HOCHDORF Cereals & Ingredients AG, puis il est engagé en 2019 comme responsable de la création du secteur développement pour la branche boulangerie chez Pistor SA. En mars 2023, il rejoint Groupe Minoteries SA en qualité de responsable du processus Ventes et dès février 2024, il est responsable du processus Commerce.

**Patrick MÜRSET****Membre de la Direction* – Responsable processus Operations****Citoyen suisse, 1971**

Technologue en denrées alimentaires – Ingénieur ETS technologie en denrées alimentaires, Wädenswil – EMBA General Management FHNW

Il exerce diverses fonctions chez JOWA SA (responsable production de produits surgelés et « Frischland » et responsable de la boulangerie de Gränichen, responsable de la production d'Ecublens). Il fait partie pendant 18 mois de l'équipe de productivité de Migros-Industrie pour optimiser l'ensemble des processus dans les entreprises JOWA SA et Micarna SA. En 2014, il rejoint COOP avec pour mission de mettre en service la boulangerie de Schafisheim et de prendre la Direction de la production (regroupement des boulangeries de Wallisellen et de Bâle et transfert d'un assortiment défini d'Hicopain Dagmarsellen). En mars 2024, il rejoint Groupe Minoteries SA et reprend la Direction du processus Operations. Parallèlement, il exerce la fonction d'expert aux examens professionnels et professionnels supérieurs de technologue en denrées alimentaires. Depuis juin 2025, il est membre du Conseil d'Administration et co-CEO de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG.

**Blaise SIMON****Membre de la Direction* – Responsable processus Finances-IT****Citoyen suisse, 1970**

Diplôme de commerce – Brevet fédéral de spécialiste en finances et comptabilité

Pendant deux ans, il est conseiller clientèle auprès de la Bâloise Assurances. Il travaille ensuite comme chef comptable au sein d'une vitrerie, miroiterie puis dans une entreprise de génie-civil durant trois ans. De 1997 à 2002, il est comptable chez Nestec SA et plus particulièrement dans le Centre de Recherche Nestlé à Vers-chez-les-Blancs. Il entre au CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) comme responsable d'un groupe support et suit intégralement les cours du soir en vue d'obtenir un diplôme en finances et controlling. A mi-2004, il rejoint Groupe Minoteries SA comme responsable finances et comptabilité et est promu Directeur financier en mars 2008. Dès cette année, il est également Directeur informatique et depuis 2011, responsable LBA.



*selon Registre du Commerce (Moudon)

Décisions et attributions de la Direction

Décisions

Les membres de la Direction ainsi que la Direction élargie se réunissent aussi souvent que nécessaire, mais au moins 10 fois par année.

La Direction prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents pourvu qu'une majorité de tous les membres de la Direction soit présente.

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations de la Direction. Le procès-verbal est validé par le Directeur général. Il doit mentionner les membres présents. Une copie du procès-verbal est transmise à tous les membres du Conseil d'Administration.

Compétences

La Direction est compétente, en matière de gestion, pour toutes les affaires qui ne sont pas attribuées au Conseil d'Administration conformément à la Corporate Governance. Elle assiste le Conseil d'Administration dans les tâches qui sont attribuées à ce dernier. D'une manière générale, les membres de la Direction prennent toutes initiatives et entreprennent toutes démarches propres à développer les affaires opérationnelles de GMSA.

La Direction a en particulier les attributions suivantes:

1. Appliquer la stratégie adoptée par le Conseil d'Administration
2. Exécuter les décisions et les instructions du Conseil d'Administration
3. Préparer et soumettre le budget annuel au Conseil d'Administration
4. Préparer le projet de rapport de gestion à l'attention de l'Assemblée générale en vue de son approbation par le Conseil d'Administration
5. Évaluer les principaux risques de GMSA et, le cas échéant, analyser les possibilités de réduire, transférer, voire d'éradiquer les risques
6. Élaborer des directives en matière de surveillance des risques
7. Instaurer une organisation procédurale efficiente et structurée ainsi qu'un système de contrôle interne efficace
8. Préparer et mettre en œuvre la comptabilité, le contrôle financier et la planification financière
9. Préparer les comptes annuels et le rapport annuel à l'attention du Conseil d'Administration
10. Préparer et mettre en œuvre la politique du personnel ainsi que les affaires générales en lien avec les employés
11. Nommer et révoquer les employés
12. Surveiller les employés, notamment pour s'assurer qu'ils observent les lois, statuts, règlements et directives
13. Établir à l'attention du Conseil d'Administration, par l'entremise de sa Présidente, des rapports périodiques ou des rapports immédiats, par téléphone ou par mail, en cas de survenance de risques importants pour les affaires en cours ou en cas d'événements extraordinaires
14. Annoncer immédiatement à la Présidente du Conseil d'Administration de GMSA en cas de perte de capital ou surendettement (art. 725 CO) ou tout autre danger existentiel pour GMSA

Par ailleurs (voir article 3.5.2, point C, chiffre 2), le Conseil d'Administration définit les tâches/fonctions de chaque domaine de la Direction (processus).

Le Directeur général a en particulier les compétences financières suivantes:

1. Dépenses d'investissement non budgétées jusqu'à CHF 200'000 par cas
2. Octroi de prêts jusqu'à CHF 200'000 par client
3. Acquisition des matières premières nécessaires à la production n'excédant pas le courant normal des activités opérationnelles

Accord du Conseil d'Administration

Pour les affaires suivantes, la Direction doit obtenir l'accord préalable du Conseil d'Administration:

1. Les décisions de dépenses ou d'engagements dépassant le montant unique de CHF 200'000 (exception: acquisition des matières premières n'excédant pas le courant normal)
2. La possibilité de contracter des engagements conditionnels (par exemple cautionnements, garanties, constitution de gages en faveur de tiers)
3. L'acquisition et l'aliénation de droits réels sur des immeubles, ainsi que la constitution de gages immobiliers
4. L'acquisition d'actions propres de GMSA
5. L'acquisition, l'aliénation, l'augmentation ou la diminution de participations à des sociétés
6. La reprise de nouveaux secteurs opérationnels ou l'abandon de secteurs existants, ainsi que la constitution et la liquidation de filiales ou de succursales
7. La conclusion de tout contrat avec des tiers qui revêtent une importance particulière (excepté les contrats de matières premières) pour GMSA (contrats de coopération, contrats de société, etc.)
8. Le traitement des litiges revêtant une importance particulière pour GMSA (procès, demande de dommages-intérêts, compromis, concordats) et la nomination d'un conseiller juridique éventuel

Rapport au Conseil d'Administration

La Direction informe régulièrement le Conseil d'Administration sur la marche des affaires, en principe oralement mais aussi par écrit s'il le demande.

Elle remettra au Conseil d'Administration lors de chaque séance l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats de chaque unité d'affaires, du niveau des liquidités, de l'endettement, des investissements, du montant des prêts accordés aux clients, du niveau et des montants des stocks par site de production, des soldes ouverts clients/créanciers et des principaux indices (tableau de bord). Lors de sa séance de décembre, le Conseil se prononce sur les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les perspectives à moyen terme. Lors de sa séance de printemps, le Conseil avale les boucllements comptables de la maison mère, du groupe, ainsi que le rapport de gestion.

La Direction est en outre tenue d'informer le Conseil d'Administration sans retard d'événements particuliers qui sont de son ressort et des mesures prises.

4.3**Nombre de fonctions admises**

L'extrait de l'article 26, paragraphe b, des statuts, citation:

«Aucun membre de la Direction ne peut détenir de mandats supplémentaires dans des sociétés cotées et plus de 7 mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées d'une certaine importance.»

Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

4.4**Contrats de management**

GMSA n'a pas attribué de responsabilité de management à des tiers durant l'exercice.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1

Contenu et procédure de fixation des rémunérations et des programmes de participation

Ce point est traité exclusivement dans le rapport de rémunération (pages 60 à 66). Le lien suivant permet de consulter le rapport:

<https://gmsa-rg.ch/wp-content/uploads/gmsa-rapport-gestion-2025.pdf#page=60>

5.2

Rémunérations, prêts et vote de l'Assemblée générale

5.2.1

Rémunérations liées aux résultats

Article 34 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

5.2.2

Prêts, crédits et prestations de prévoyance allouées aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Il n'existe aucun prêt, crédit ou prestation de prévoyance accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration et de la Direction.

5.2.3

Vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations

Article 11 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6. Droits de participation des actionnaires

6.1

Limitation et représentation des droits de vote

6.1.1, 6.1.3 et 6.1.4

Limitation et représentation des droits de vote

Voir point 2.6 de la Corporate Governance.

6.1.5

Règles statutaires concernant la participation à l'Assemblée générale

Ne diffère pas de la loi art. 689 al. 2 CO.

Article 19 al. 1 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.1.6

Instructions au représentant indépendant et vote électronique

Article 19 al. 5 et 6 des statuts. Le lien suivant permet de consulter l'extrait:

www.gmsa.ch/StatutsGMSA.pdf

6.2

Quorums statutaires

Semblable aux articles 703 et 704 CO. Aucune dérogation statutaire.

6.3

Convocation de l'Assemblée générale

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de la réunion, par publication dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce, une convocation par courrier simple étant également adressée, vingt jours au moins avant la date de la réunion, à chacun des actionnaires ou des usufruitiers inscrits sur le registre des actions de la société. Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le dix pour cent au moins du capital-actions, peuvent aussi requérir la convocation de l'Assemblée générale. Cette demande doit être faite par pli recommandé. La demande doit indiquer le but et l'objet, point par point, de la convocation. Le Conseil d'Administration devra alors convoquer l'Assemblée générale dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande.

6.4

Inscriptions à l'ordre du jour

Sont mentionnés dans la convocation les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'Administration ou des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'Assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour, conformément à l'article 15 al. 2 et 3 des statuts. Des actionnaires représentant ensemble le 0.5% au moins du capital-actions, ou des voix, peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire. La demande doit être faite par pli recommandé au Conseil d'Administration pour la fin mars de l'année en cours de laquelle l'Assemblée générale a lieu. Elle doit indiquer les objets à porter à l'ordre du jour.

6.5

Inscriptions au registre des actions

Seront prises en considération les inscriptions au registre des actions effectuées jusqu'à 14 jours avant l'Assemblée générale. Passé ce délai, une dérogation peut être octroyée par demande écrite au registre des actions de GMSA. Cette demande sera ensuite soumise au Conseil d'Administration pour décision.

7.

Prises de contrôle et mesures de défense

7.1

Obligation de présenter une offre

Les statuts de GMSA ne contiennent pas de clause d'opting up ou d'opting out. Ainsi, les dispositions de l'art. 135 de la Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) relatives au seuil légal de 33⅓% des droits de vote pour présenter une offre publique d'achat sont applicables.

7.2

Clauses relatives aux prises de contrôle

La Direction de l'entreprise n'a pas conclu d'accords contractuels spéciaux pour se protéger contre une OPA hostile.

8. Organe de révision

8.1

Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu pour une année lors de l'Assemblée générale et le réviseur responsable est en charge du mandat pour une durée maximale de sept ans.

8.1.1

Début du mandat de révision en cours

FORVIS MAZARS SA est le réviseur de GMSA depuis 2025. L'inscription au registre du commerce a eu lieu le 17 juillet 2025 (FOSC page/Id 1006391466). FORVIS MAZARS SA est l'organe de révision de la maison mère et des comptes consolidés.

8.1.2

Entrée en fonction du réviseur responsable du mandat de révision en cours

Depuis 2025, le réviseur responsable du mandat de révision est M. Michael Ackermann.

8.2

Honoraires de révision

Le total des honoraires de révision payé à FORVIS MAZARS SA s'élève à CHF 175'000 hors TVA pour l'exercice 2025.

8.3

Honoraires supplémentaires

Il n'y a pas d'honoraires supplémentaires payés à FORVIS MAZARS SA pour l'exercice 2025.

8.4

Instruments d'information sur l'organe de révision externe

L'évaluation des auditeurs externes est faite par le Conseil d'Administration. L'ampleur des travaux exécutés et les constatations émises sont rapportées au Conseil d'Administration lors de la première séance de l'année à laquelle participe la révision externe. Ce reporting comprend également les recommandations de l'organe de révision, l'évaluation du système de gestion des risques et l'évaluation du SCI (Système de Contrôle Interne).

Le Conseil d'Administration examine ainsi l'indépendance et la performance de l'organe de révision afin de pouvoir émettre une recommandation à l'Assemblée générale des actionnaires en vue du renouvellement du mandat de révision.

Indépendance

Il n'existe aucune dépendance directe – ou indirecte – entre la société, respectivement les représentants au niveau stratégique/opérationnel et l'organe de révision.

Prestations et honoraires

Les prestations de l'organe de révision, ainsi que ses honoraires bien entendu, sont évalués une fois par année par le Conseil d'Administration sur la base du rapport d'audit et des recommandations écrites/orales correspondantes à la suite de la première séance du Conseil d'Administration. Des comparaisons avec d'autres principaux prestataires sont également effectuées périodiquement.

9. Politique d'information

Rapports financiers

Les publications régulières destinées aux actionnaires sont le rapport de gestion au 31 décembre et le rapport intermédiaire au 30 juin. Tous deux sont publiés une fois par année en français et en allemand. Afin d'assurer la communication, une plateforme digitale est mise en ligne lors de la publication des résultats. Nos rapports financiers font également l'objet d'un communiqué de presse. Ces communiqués de presse peuvent être consultés en tout temps sur le site Internet de GMSA (www.gmsa.ch) dans la rubrique «Actualités/Communications médias». De plus, sur demande, une version imprimée des rapports financiers est envoyée aux actionnaires ainsi qu'à divers partenaires.

Publicité événementielle

GMSA diffuse aussi souvent que nécessaire, sous la forme de communiqués de presse, les événements extraordinaires qui influencent d'une manière significative la vie de l'entreprise et la marche de ses affaires. En conformité avec le règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur le site Internet de l'entreprise afin de recevoir systématiquement par e-mail les informations publiées (système push&pull).

(<https://www.gmsa.ch/blog/#abonnement-communiques>)

Des données à destination spécifiquement des investisseurs sont également fournies au chapitre «Notre groupe/Relations investisseurs» du site Internet de GMSA et la Corporate Governance est, quant à elle, présentée dans notre rapport de gestion en format digital (www.gmsa-rg.ch).

Assemblée générale ordinaire

Le groupe transmet également à ses actionnaires les informations suivantes:

- La date de l'Assemblée générale est communiquée au début de l'année courante sur le site Internet de l'entreprise.
- L'ordre du jour et les propositions du Conseil d'Administration sont publiés dans la FOSC au moins 20 jours avant l'Assemblée générale et sont envoyés à chaque actionnaire.

Relations avec les investisseurs

Groupe Minoteries SA

Secrétariat de la Direction générale

Tél.: +41 26 668 52 16

E-mail: bourse@gmsa.ch

Calendrier financier

Mars 2026

Publication du rapport de gestion 2025 et communiqué de presse

21 mai 2026

Assemblée générale ordinaire à Weinfelden (TG)

28 mai 2026

Païement du dividende

(soumis à l'approbation de l'AG)

Août 2026

Publication du rapport intermédiaire au 30 juin 2026 et communiqué de presse

Le lien suivant permet de consulter le calendrier financier:
<https://www.gmsa.ch/relations-investisseurs/#calendrier-financier>

Siège social

Groupe Minoteries SA
Route des Moulins 31
Case postale 68
1523 Granges-près-Marnand
(Commune de Valbroye/VD)

10. Période de blocage de négoce

En application du règlement interne, il était interdit à toutes les personnes au sein de l'entreprise et également à des personnes externes qui ont connaissance de faits ayant une influence sur le cours d'acheter ou de vendre des titres de Groupe Minoteries SA aux périodes suivantes:

- du 1^{er} décembre 2024 au 13 mars 2025 y compris pour les résultats annuels
- du 14 mars 2025 au 15 mai 2025 y compris pour la reprise de la société Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG
- du 15 juin 2025 jusqu'au 26 août 2025 y compris pour les résultats semestriels
- du 1^{er} décembre 2025 jusqu'à mi-mars 2026 (lendemain de la publication) pour les résultats annuels

Au sein de GMSA, les personnes concernées sont les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité de Direction, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs impliqués dans les bouclements. En ce qui concerne les personnes externes, il leur est demandé de signer une convention de confidentialité.

Des périodes de blocage spécial peuvent être décrétées pour certaines catégories de personnes, en plus des membres du Conseil d'Administration et de la Direction moyennant la signature d'une convention de confidentialité. Cette période s'étend jusqu'au lendemain de la publication de l'information.



**RAPPORT DE
RÉMUNÉRATION**



CÉRÉALES

Pour des plats onctueux, simples et authentiques



Rapport de rémunération 2025

Le Conseil d'Administration, se fondant sur les articles 734 et suivants du Code des Obligations, les réglementations du SIX Swiss Exchange et sur le Code suisse de Bonne Pratique, édicte le rapport de rémunération suivant:

A. **Introduction**

Le succès de GMSA repose sur les valeurs-clés suivantes:

- Responsabilité
- Ouverture
- Proximité
- Simplicité
- Excellence

Ainsi que les valeurs-clés humaines suivantes:

- Le client d'abord
- La communication
- L'esprit d'équipe
- L'engagement, la motivation
- La confiance et le respect mutuel
- L'équité des conditions de travail de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs
- La responsabilité sociale

Ainsi, la politique de rémunération de GMSA a été élaborée dans le but d'attirer, motiver et fidéliser les meilleurs talents. Le principe de cette approche est de récompenser les individus en fonction de la performance de l'individu et des résultats du groupe.

B. **Gouvernance et compétences**

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité globale de la définition des principes de rémunération en usage au sein de GMSA qui sont les suivants:

- L'Assemblée générale vote annuellement sur la rémunération du Conseil d'Administration et de la Direction perçue directement ou indirectement de GMSA.
- Conformément à l'art. 12 des statuts de GMSA, l'Assemblée générale vote séparément sur les montants globaux accordés au Conseil d'Administration et à la Direction. Le vote de l'Assemblée générale a un caractère contraignant.

Les modalités du vote sont les suivantes:

- L'Assemblée générale décide de manière prospective du montant global maximal de la rémunération fixe du Conseil d'Administration et de la Direction ainsi

que de la rémunération variable de la Direction pour la période s'écoulant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire. Elle vote séparément sur le montant global maximal de la rémunération fixe et sur celui de la rémunération variable.

- Lorsque le montant global décidé par l'Assemblée générale pour la rémunération de la Direction ne suffit pas pour couvrir la rémunération d'un ou de membre(s) de la Direction nouvellement nommé(s) après le vote sur les rémunérations, un montant complémentaire de 30% du montant global décidé peut être utilisé par le Conseil d'Administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.
- L'Assemblée générale a la faculté de décider une rémunération variable supplémentaire pour les membres du Conseil d'Administration et de la Direction pour l'exercice écoulé.

C. Comité de rémunération

Le Comité de rémunération est composé de la Présidente et d'un membre du Conseil d'Administration.

Conformément aux articles 11 ch. 3 et 35 des statuts, chaque membre est élu individuellement parmi les membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale. Leur mandat prend fin lors de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Le Comité de rémunération a les principales tâches et compétences suivantes:

- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration la proposition à l'attention de l'Assemblée générale portant sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction
- Soumettre au Conseil d'Administration, pour approbation, le présent rapport de rémunération

Au 31.12.2025, le Comité de rémunération était composé de Céline Amaudruz et Emmanuel Séquin.

D. Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

1.0

Système de rémunération mis en place

Les rémunérations du Conseil d'Administration sont proposées par le Conseil de rémunération et validées par le Conseil d'Administration une fois par année. Elles sont composées d'une partie fixe et de frais versés en fonction des présences. En 2025, le Conseil d'Administration a tenu six séances (durée de 2 à 5 heures par séance) et le Comité de rémunération a, quant à lui, tenu une séance (durée 2 heures).

1.1

Programme de participation

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Conseil d'Administration.

1.2

Consultant externe pour la détermination de la rémunération

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Conseil d'Administration.

2.0

Rémunérations accordées en 2025 aux membres du Conseil d'Administration

(en milliers de francs suisses)

(Des différences éventuelles sont dues aux arrondis)

Membres	Base en net	Frais	Charges sociales 2025		Charges sociales 2024	
			2025	2025	2024	2024
Amaudruz Céline, Présidente	136	16	152	12	131	11
Séquin Emmanuel, Vice-Président	82	9	91	–	84	–
Schucht Olivier	56	7	63	–	64	–
Sunier François	56	7	63	5	54	5
Zeller Karl*	–	–	–	–	20	1
Total	330	39	369	18	353	17

*M. Karl Zeller n'a pas été réélu lors de l'Assemblée générale du 15.05.2024

Autres prestations à des parties liées	2025	2024
Néant	–	–

Participations détenues par les membres non exécutifs du Conseil d'Administration et leurs proches au 31.12.2025

Membres	2025		2024	
	Actions	%	Actions	%
Amaudruz Céline, Présidente et famille	5'428	1.64	5'408	1.64
Schucht Olivier	156	0.05	156	0.05
Séquin Emmanuel et famille	5'100	1.55	5'100	1.55
Sunier François	3'750	1.14	3'750	1.14
Total	14'434	4.37	14'414	4.37

4.0

Mandats externes

Les membres du Conseil d'Administration ont les mandats externes suivants:

Céline Amaudruz

- FICAL Finanzierungs-Genossenschaft: membre du Conseil d'Administration
- Aéroport International de Genève: membre du Conseil d'Administration

Emmanuel Séquin

- MITHRAS AG: Président du Conseil d'Administration
- Emera SA: Président du Conseil d'Administration
- Société foncière Hauterive Petit-Ouchy SA: membre du Conseil d'Administration

Olivier Schucht

- Food Emotion: membre du conseil de surveillance
- AESA SA: Président du Conseil d'Administration
- CMBP AG: Président du Conseil d'Administration

François Sunier

- Prisminvest SA: Président du Conseil d'Administration
- Suntrust Capital Management SA: Président du Conseil d'Administration
- Primatruster SA: membre du Conseil d'Administration
- Reference Capital SA: membre du Conseil d'Administration
- Avance Gas Holding Ltd (Oslo): membre du Conseil d'Administration

5.0**Prêts**

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Conseil d'Administration.

E.**Principes de rémunération pour les membres de la Direction****1.0****Principes**

Le montant de la rémunération variable de la Direction est fixé en février par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité de rémunération.

Cette rémunération variable est composée de deux éléments principaux. Le premier est basé sur les indicateurs financiers majeurs, en premier lieu le bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations (EBITDA), le bénéfice d'exploitation (EBIT) et le résultat net du groupe.

Le second élément servant à la fixation du montant de la rémunération variable est évalué/comparé chaque année sur la base des critères suivants: réussite et engagement personnel, contexte économique, conditions conjoncturelles de la branche, part de marché de l'entreprise et position du groupe dans le contexte général de la meunerie suisse et, tout spécialement, capacité d'adaptation de GMSA à l'évolution des conditions concurrentielles. Cette rémunération variable ne peut dépasser plus de 50% le salaire de base annuel.

Dans l'hypothèse où GMSA ne réalise pas de bénéfice d'exploitation positif (EBIT), il n'y aurait en principe pas d'enveloppe variable. Le Conseil d'Administration se réserve le droit, toutefois, d'allouer une enveloppe complémentaire variable.

Autre rémunération/prestation

GMSA prend en charge le financement, l'assurance et coûts d'entretien d'un véhicule à la disposition de chaque membre de la Direction.

GMSA n'attribue pas de prêts.

1.1**Programme de participation**

GMSA ne prévoit pas de programme de participation pour le Comité de direction.

1.2**Consultant externe pour la détermination de la rémunération**

GMSA ne fait pas appel à des consultants externes pour déterminer la rémunération du Comité de direction.

2.0

Eléments de rémunération des membres de la Direction

La rémunération globale est constituée des trois éléments suivants:

- Salaire de base annuel
- Rémunération variable (enveloppe liée aux résultats du groupe et/ou enveloppe complémentaire variable)
- Prime jubilaire tous les 5 ans

3.0

Contrats de travail et indemnités de licenciement

Les membres de la Direction sont soumis à un préavis applicable de six mois.

Au cours de cette période, ils continuent à avoir droit à leur salaire de base annuel et à leur rémunération variable pour autant que le membre de la Direction soit sous contrat au 31 décembre. Il n'existe aucune disposition prévoyant une indemnité de licenciement ou de départ en cas de prise de contrôle par une autre entreprise («parachutes dorés»).

4.0

Benchmarking

En fonction de l'environnement du domaine d'activité, avec une considération particulière des conditions du 1^{er} échelon de transformation dans l'économie agricole suisse.

5.0

Rémunérations accordées en 2025 aux membres de la Direction

La rémunération globale versée aux membres de la Direction en 2025 est présentée selon le tableau ci-dessous:

Rémunération des membres de la Direction

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	Charges		Charges	
					2025	2025 sociales	2024	2024 sociales
Total	1'037	197	56	15.27	1'290	275	1'805	378

6.0

Rémunération totale la plus élevée perçue par un membre de la Direction

(en milliers de francs suisses)

Membres	Base en brut	Bonus brut	Frais	Bonus %	Charges		Charges	
					2025	2025 sociales	2024	2024 sociales
Raymond Alain, CEO	296	97	15	23.77	408	85	436	88

7.0

Participations détenues par les membres de la Direction et leurs proches

Membres	2025		2024	
	Actions	%	Actions	%
Néant	–	–	–	–
Total	–	–	–	–

8.0

Prêts

Il n'existe aucun prêt accordé aux membres non exécutifs du Comité de Direction.

Rapport sur le rapport de rémunération

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de Groupe Minoteries SA (la société) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 734a-734f CO contenues dans les parties D et E du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 62 à 66) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Le rapport de rémunération pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 a été audité par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport du 26 février 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ce rapport de rémunération.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des parties D et E du rapport de rémunération, des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du rapport de rémunération, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux l'information financière auditée dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilité du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Lausanne, le 10 mars 2026

Forvis Mazars SA

Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé

**RAPPORTS
FINANCIERS**

EXTRUDÉS

Pour une pause gourmande entre plaisir et légèreté



Comptes consolidés du groupe

Bilan consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Circulant					
Liquidités	1	6'659	4.05	13'248	9.43
Créances résultant de livraisons et de prestations	2	14'383	8.75	11'364	8.09
Autres créances à court terme	3	1'705	1.04	2'327	1.66
Stocks	4	42'703	25.96	30'543	21.74
Comptes de régularisation actifs		272	0.17	6	0.00
Total actif circulant		65'721	39.96	57'488	40.92
Immobilisé					
Immobilisations corporelles	5	96'179	58.48	80'841	57.54
Immobilisations incorporelles	6	182	0.11	–	–
Immobilisations financières	7	2'177	1.32	2'166	1.54
Impôts différés actifs	10	204	0.12	–	–
Total actif immobilisé		98'743	60.04	83'007	59.08
Total de l'actif		164'464	100.00	140'495	100.00

(en milliers de francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	31.12.2025	%	31.12.2024	%
Fonds étrangers à court terme					
Dettes financières à court terme	17	1'000	0.61	–	–
Autres dettes à court terme	8	6'337	3.85	4'787	3.41
Dettes résultant de livraisons et de prestations		11'316	6.88	10'056	7.16
Comptes de régularisation passifs		1'699	1.03	824	0.59
Provisions	9/11	80	0.05	307	0.22
Total fonds étrangers à court terme		20'432	12.42	15'974	11.37
Fonds étrangers à long terme					
Dettes financières à long terme	17	16'000	9.73	–	–
Autres dettes à long terme	9	–	–	80	0.06
Impôts différés passifs	10	9'538	5.80	8'477	6.03
Total fonds étrangers à long terme		25'538	15.53	8'557	6.09
Total fonds étrangers		45'970	27.95	24'531	17.46
Fonds propres					
Capital-actions		1'650	1.00	1'650	1.17
Réserves provenant de bénéfices		127'234	77.36	125'422	89.27
Goodwill/Badwill compensé	6	-10'482	-6.37	-11'209	-7.98
Total fonds propres avant parts des actionnaires minoritaires		118'402	71.99	115'863	82.47
Parts de capital des actionnaires minoritaires		92	0.06	101	0.07
Total fonds propres y compris parts des actionnaires minoritaires		118'494	72.05	115'964	82.54
Total du passif		164'464	100.00	140'495	100.00

Compte de profits et pertes consolidé du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2025	%	2024	%
Chiffre d'affaires net	13	151'858	100.00	145'045	100.00
Charges relatives aux marchandises	20	-102'213	-67.31	-99'075	-68.31
Variations de stock		-425	-0.28	-2'402	-1.66
Autres produits d'exploitation	14	3'922	2.58	3'229	2.23
Charges de personnel	15	-25'154	-16.56	-21'558	-14.86
Charges d'exploitation		-16'578	-10.92	-14'844	-10.23
Amortissements immobilisations corporelles	5	-5'484	-3.61	-5'013	-3.46
Amortissements immobilisations incorporelles	6	-53	-0.03	-	-
Bénéfice d'exploitation		5'874	3.87	5'382	3.71
Produits financiers	16	69	0.05	158	0.11
Charges financières	17	-145	-0.10	-13	-0.01
Bénéfice ordinaire		5'798	3.82	5'527	3.81
Produits hors exploitation	18	805	0.53	798	0.55
Charges hors exploitation	18	-148	-0.10	-146	-0.10
Bénéfice avant impôts		6'456	4.25	6'179	4.26
Impôts	19	-1'022	-0.67	-788	-0.54
Résultat net		5'433	3.58	5'391	3.72
Attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA		5'442	3.58	5'426	3.74
Attribuable aux intérêts minoritaires		-9	-0.01	-35	-0.02
(en francs suisses)					
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21	16.49		16.44	
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	21	16.49		16.44	

Flux de fonds du groupe

(en milliers de francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2025	2024
Résultat de l'exercice		5'433	5'391
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	5/6	5'537	5'013
Variation des impôts différés	10/19	320	-198
Variation des provisions	9/11	-204	-218
Plus-value nette sur vente d'immobilisations corporelles	5	122	-53
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-543	1'078
Variation de stocks		-4'025	-275
Variation d'autres actifs circulants		931	-446
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations et des comptes de régularisation passifs		-728	11
Variation des autres dettes à court terme	8	147	-773
Flux de fonds résultant des activités opérationnelles		6'990	9'530
Investissements en immobilisations corporelles	5	-8'491	-7'708
Investissements en immobilisations financières		-5'928	-1'019
Ventes d'immobilisations corporelles		249	177
Désinvestissements en immobilisations financières		242	4'299
Acquisition de société, nette de trésorerie	22	-13'021	-
Flux de fonds pour investissements		-26'949	-4'251
Augmentation des dettes financières à court terme	17	2'000	-
Augmentation des dettes financières à long terme	17	16'000	-
Remboursement des dettes financières à court terme	17	-1'000	-
Versement de dividendes		-3'630	-3'630
Flux de fonds résultant du financement		13'370	-3'630
Variation des liquidités nettes*		-6'589	1'649
* Liquidités à l'actif du bilan			
Liquidités au 01.01.		13'248	11'599
Liquidités au 31.12.		6'659	13'248
Variation		-6'589	1'649

Mouvement des fonds propres consolidés y compris parts des minoritaires

(en milliers de francs suisses)

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill/ Badwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2024	1'650	123'626	-11'209	114'067	136	114'203
Dividendes versés	–	-3'630	–	-3'630	–	-3'630
Résultat net	–	5'426	–	5'426	-35	5'391
État au 31 décembre 2024	1'650	125'422	-11'209	115'863	101	115'964

	Capital- actions	Réserves provenant de bénéfices	Goodwill/ Badwill compensé	Total fonds propres avant minoritaires	Intérêts minoritaires	Total fonds propres
État au 1^{er} janvier 2025	1'650	125'422	-11'209	115'863	101	115'964
Dividendes versés	–	-3'630	–	-3'630	–	-3'630
Résultat net	–	5'442	–	5'442	-9	5'433
Badwill lié à l'acquisition de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG	–	–	727	727	–	727
État au 31 décembre 2025	1'650	127'234	-10'482	118'402	92	118'494

Indications sur le capital: 330'000 actions nominatives de CHF 5.00.
Le montant des réserves légales non distribuables s'élève à KCHF 1'805.
(KCHF 1'805 en 2024).

Annexe aux comptes consolidés 2025

1.

Résumé des principaux principes comptables

1.1

Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés de Groupe Minoteries SA ont été préparés conformément à l'ensemble des recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC. Les comptes consolidés sont basés sur les comptes au 31 décembre de chaque société et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du groupe selon les Swiss GAAP RPC. Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation de l'année en cours, sans impact sur le résultat ou les fonds propres. S'il y a divergence entre les versions en langue française et allemande, seule la version française des états financiers fait foi.

1.1.1

Modification des principes de présentation des comptes

Le groupe a appliqué pour la première fois la Swiss GAAP RPC 30 (révisée en 2022) ainsi que la Swiss GAAP RPC 28 au cours de l'exercice 2024, chiffres comparatifs. L'application s'est faite rétrospectivement et conformément aux dispositions transitoires correspondantes (notamment l'allègement prévu au chiffre I de la Swiss GAAP RPC 30) et au cadre conceptuel, comme si les nouveaux principes avaient toujours été appliqués. La première application n'a pas eu d'effets significatifs sur les comptes consolidés.

1.2

Consolidation

Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation:

	31.12.2025 %	31.12.2024 %
Bonvita AG, Stein am Rhein (SH)	100.00	100.00
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, in Riddes (VS)*	–	100.00
Geferina SA, Valbroye (VD)	100.00	100.00
Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)	100.00	100.00
Moulins de Sion SA, Sion (VS)	100.00	100.00
Moulin du Valais SA, Riddes (VS)*	100.00	–
Protaneo SA, Valbroye (VD)	51.00	51.00
Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG, Wigoltingen (TG)**	100.00	–
Sopafi SA, en liquidation, Sion (VS)	100.00	100.00
Steiner Mühle AG, Lauperswil (BE)	100.00	100.00

*La société Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, in Riddes (VS) a été renommée en Moulin du Valais SA, Riddes (VS)

**En date du 31 mai 2025 (effet au 1^{er} juin 2025), GMSA a acquis 100% des actions de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG.

Filiales

Le groupe se compose de la société mère Groupe Minoteries SA et des filiales de celle-ci. Sont considérées filiales toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement (sociétés dans lesquelles le groupe détient 50% ou plus des droits de vote).

Les filiales sont consolidées par intégration globale dès que le groupe exerce le contrôle de la participation. La quote-part des fonds propres des entités consolidées (consolidation du capital) se détermine selon la méthode d'acquisition. Les sociétés vendues en sont exclues dès que GMSA cesse d'exercer le contrôle de la participation. L'intégration globale est fondée sur le principe de la prise en compte des actifs, passifs, charges et produits dans leur ensemble. Les participations détenues par des tiers dans des sociétés intégralement consolidées sont reconnues séparément comme parts d'actionnaires minoritaires. Les relations et transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

La méthode anglo-saxonne (purchase method) est utilisée lors de l'acquisition de filiales: les fonds propres de la société au moment de son acquisition ou de sa fondation sont compensés avec la valeur comptable de la participation dans le bilan de la société mère. Les actifs et les passifs sont évalués à leur juste valeur au moment de l'acquisition, les plus-values sur les actifs nets de sociétés acquises sont amorties intégralement par le biais des fonds propres. Dès lors, le cas échéant, le groupe identifie et comptabilise les valeurs incorporelles décisives pour la prise de contrôle qui, jusque-là, n'étaient pas portées au bilan de la société acquise.

1.3

Constatation des produits et des charges

Le chiffre d'affaires net comprend la valeur des ventes hors taxes de valeurs ajoutées, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra-groupe. Les ventes sont constatées lorsqu'une société du groupe a livré un produit au client, que les risques et avantages ont été transférés à l'acheteur et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Le coût d'achat des marchandises vendues est déterminé sur la base des coûts de revient ou d'achat, ajusté des variations d'inventaires. Toutes les autres charges sont reconnues lorsque le groupe bénéficie des avantages et est exposé aux risques relatifs à la propriété de ces biens ou lorsqu'il reçoit les services.

1.4

Liquidités

Ce poste inclut les avoirs en caisse, avoirs sur les comptes postaux, avoirs bancaires et placements à court terme d'une durée initiale n'excédant pas trois mois et qui peuvent être aisément convertis en espèces. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

1.5

Créances résultant de ventes et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale qui correspond aux montants facturés, déduction faite des corrections de valeur pour clients douteux. Les provisions pour clients douteux sont constituées sur la base d'une analyse des postes à risques et constituées de la différence entre le montant dû et l'encaissement probable.

1.6

Autres créances

Les autres créances sont inscrites à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeurs pour risques concrets d'insolvabilité.

1.7

Stocks

Les matières premières achetées sont évaluées au coût d'acquisition et les produits de propre fabrication au prix de revient de production mais au maximum à leur valeur de réalisation nette. L'évaluation des stocks au bilan se fait au coût moyen pondéré. Des provisions sont constituées pour les stocks ayant une valeur de réalisation plus basse que la valeur comptable ou dont l'écoulement est lent.

1.8

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à leur valeur nominale. Ils comprennent les charges payées d'avance imputables au nouvel exercice ainsi que les produits afférents à l'exercice en cours qui ne seront encaissés qu'ultérieurement.

1.9

Immobilisations corporelles

Les immeubles opérationnels, machines et outillage et les autres immobilisations opérationnelles sont comptabilisés au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires à la charge du compte de résultat, calculés sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Immeubles: 40 ans
- Rénovation des immeubles: 10 ans
- Machines: 10 à 20 ans
- Outillage et mobilier: 8 à 10 ans
- Camions: 8 à 11 ans
- Informatique: 3 à 5 ans
- Immobilisations en cours de construction: –

Les terrains opérationnels sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Pour certaines installations et machines, il est approprié de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Tel est le cas lorsque les différentes composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes. Par exemple, certaines machines de meunerie incluant de l'électronique doivent être traitées comme des actifs amortissables distincts. La valeur des immobilisations corporelles est révisée chaque fois que l'on relève un indice indiquant que sa valeur recouvrable pourrait être inférieure à sa valeur comptable.

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Chaque année, cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. Les réévaluations, de même que les moins-values, sont enregistrées dans le résultat hors exploitation de la période.

1.10**Immobilisations incorporelles**

Dans le cas d'acquisitions d'entreprises, l'excédent du prix d'achat sur la valeur des éléments identifiables de l'actif net acquis est directement compensé par les fonds propres à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles acquises sont amorties linéairement sur les durées suivantes et les charges enregistrées aux postes respectifs du compte de résultat:

- Marques: 5 ans
- Logiciels: 3 à 5 ans

La valeur des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un examen lorsqu'on relève des indices indiquant que sa valeur comptable pourrait être inférieure à sa valeur recouvrable. Le cas échéant, le groupe estime sa valeur d'utilité sur les futurs flux de trésorerie actualisés et attendus de l'utilisation continue de cet actif.

1.11**Prêts et autres immobilisations financières**

Les prêts octroyés sont comptabilisés aux coûts historiques, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

1.12**Dettes**

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les dettes à court terme comprennent les dettes échues à moins de 12 mois. Les dettes à long terme couvrent les financements à plus de 12 mois.

1.13**Comptes de régularisation passifs**

Les comptes de régularisation passifs, évalués à leur valeur nominale, comprennent les produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice ainsi que les charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement.

1.14**Provisions**

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe pour le groupe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

1.15**Dividendes**

Conformément à la législation suisse, les dividendes sont traités comme affectation du bénéfice de l'année où ils sont approuvés par l'Assemblée générale ordinaire et ensuite payés.

1.16**Engagements de prévoyance**

Les collaborateurs des sociétés du groupe sont assurés auprès de la fondation de prévoyance en faveur du Groupe Minoteries SA et des sociétés affiliées, une institution de prévoyance indépendante, financée par les contributions de l'employeur et des employés. La détermination d'une éventuelle sur-couverture ou sous-couverture s'effectue sur la base des comptes annuels de la caisse de pension établis en vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les charges de la prévoyance du personnel du groupe englobent les cotisations patronales ainsi que d'éventuelles

conséquences économiques de la sur-couverture ou sous-couverture et de la variation de la réserve de contribution de l'employeur, délimitées sur la période.

1.17

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent des revenus des immobilisations d'exploitation, des dissolutions de provisions et des bénéfices sur ventes d'immobilisations corporelles.

1.18

Charges de personnel

La rémunération, les charges sociales et les autres frais de personnel composent ce poste. Les autres frais de personnel se composent des frais et débours, des frais de formation, des frais de véhicules de fonction à l'exception des amortissements, des intérimaires, des frais de communication des mobiles ainsi que toutes autres charges diverses liées au personnel.

1.19

Charges et produits hors exploitation

Ces postes contiennent les charges et revenus annuels sur les immeubles de rendement ainsi que les réévaluations d'immeubles de rendement, de même que les moins-values.

1.20

Charges et produits exceptionnels

Ce poste recouvre les charges et produits non prévisibles et survenant très rarement dans le cadre de l'activité ordinaire d'exploitation.

1.21

Impôts

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les revenus et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode dite du report variable et calculés sur la base des différences temporelles entre les valeurs fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs enregistrées dans les bilans de l'entité établis pour la consolidation. Les impôts différés, calculés sur la base des taux d'imposition cantonaux propre à chaque société, figurent au bilan en tant qu'actif immobilisé ou dette à long terme. L'impôt différé sur une perte fiscale reportable est comptabilisé dans la mesure où il est probable que les bénéfices imposables futurs sur lesquels cette perte pourra être imputée seront disponibles.

1.22

Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents dont le fait générateur ou les conditions existaient déjà à la date du bilan altèrent les valeurs à la date de clôture. Ces ajustements peuvent avoir lieu jusqu'à la date d'approbation des états financiers par le Conseil d'Administration. Les événements ne modifiant pas les valeurs de bilan sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.23

Parties liées

Les parties liées comprennent les sociétés consolidées par mise en équivalence ainsi que les membres de la Direction et du Conseil d'Administration. Les principaux postes et opérations relatifs aux parties liées sont détaillés dans les postes correspondants de l'annexe.

1.24

Contrats d'achat à terme de blé

Les contrats d'achat à terme de blé servent uniquement à couvrir les besoins du groupe et ne sont pas considérés comme instruments financiers dérivés. Les contrats sont de deux natures: ceux passés avec des fournisseurs locaux sur la base de conventions d'achat de production de centres collecteurs ne représentant pas un engagement ferme et les contrats d'achat de blés étrangers avec des intermédiaires pour compléter les besoins de production non satisfaits par les fournisseurs locaux. Comme il n'existe ni primes d'acquisition, ni différences de change et que les instruments sont employés à des fins de couverture, les mêmes principes que ceux utilisés pour l'opération de base couverte sont appliqués en lieu et place d'une évaluation à la juste valeur.

2.

Explications générales concernant les comptes consolidés 2025

2.1

Approbation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'Administration le 10 mars 2026.

2.2

Rapport sectoriel (RPC31)

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- Affaiblissement des positions de négociation: la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents: les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

2.3

Périmètre de consolidation

En date du 31 mai 2025 (effet au 1^{er} juin 2025), GMSA a acquis 100% des actions de Schweizerrische Schälrmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen, société active dans la transformation de grains et légumineuses.

2.4

Événements ultérieurs

A la date de publication du présent rapport de gestion, le Conseil d'Administration et la Direction générale n'ont pas eu connaissance d'aucun autre événement important postérieur à la date du rapport.

Annexe aux comptes consolidés

(en milliers de francs suisses)

Note 1 – Liquidités	2025	2024
Liquidités	6'659	8'748
Autres investissements financiers	–	4'500
Valeur des liquidités	6'659	13'248

Placements financiers 2024 de KCHF 4'500 sur une durée de 1 à 3 mois, pour un taux s'élevant entre 0.40% à 0.66%

Note 2 – Créances résultant de livraisons et de prestations	2025	2024
Créances résultant de livraisons et de prestations avant ajustement de valeur	14'490	11'439
Ajustement de valeur	-107	-75
Valeur nette des créances résultant de livraisons et de prestations	14'383	11'364

Note 3 – Autres créances à court terme	2025	2024
Créances fiscales	669	569
Créances de clients sur machines levain (leasing) à court terme	155	129
Autres créances envers les tiers	201	149
Acomptes versés aux fournisseurs	680	1'480
Valeur nette des autres créances à court terme	1'705	2'327

Note 4 – Stocks	2025	2024
Matières premières	28'736	22'317
Produits finis pour alimentation humaine	11'181	6'909
Emballages, carburants et accessoires	3'000	1'804
Ajustement de valeur	-214	-487
Valeur nette des stocks	42'703	30'543

Note 5 – Immobilisations corporelles	Immeubles de rendement*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilisations	En cours de construction	Total 2024
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2024	14'410	39'471	19'526	4'389	1'013	78'809
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2024	16'949	82'345	79'593	21'396	1'013	201'296
Transferts	–	330	201	31	-563	–
Acquisitions	–	768	697	1'372	4'332	7'169
Cessions et sorties	–	-83	-12	-1'627	-3	-1'725
Valeurs brutes au 31 décembre 2024	16'949	83'360	80'480	21'172	4'778	206'740
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2024	-2'539	-42'874	-60'067	-17'007	–	-122'487
Amortissement de l'année	–	-2'079	-1'754	-1'181	–	-5'013
Cessions et sorties	–	–	11	1'590	–	1'601
Amortissements cumulés au 31 décembre 2024	-2'539	-44'953	-61'810	-16'597	–	-125'899
Valeurs nettes au 31 décembre 2024	14'410	38'408	18'670	4'575	4'778	80'841

Note 5 - Immobilisations corporelles	Immeubles de rendement*	Immeubles opérationnels	Machines et outillage	Autres Immobilisations	En cours de construction	Total 2025
Valeurs nettes au 1 ^{er} janvier 2025	14'410	38'408	18'670	4'575	4'778	80'841
Valeurs brutes au 1 ^{er} janvier 2025	16'949	83'360	80'480	21'172	4'779	206'740
Reclassement	-2'539	–	–	–	–	-2'539
Transferts	–	2'924	957	500	-4'380	–
Acquisitions	–	3'370	2'813	1'045	1'833	9'061
Cessions et sorties	–	–	-106	-2'335	-218	-2'658
Entrée de périmètre	–	6'335	5'416	380	–	12'131
Valeurs brutes au 31 décembre 2025	14'410	95'989	89'560	20'762	2'014	222'735
Amortissements cumulés au 1 ^{er} janvier 2025	-2'539	-44'953	-61'810	-16'598	–	-125'899
Reclassement	2'539	–	–	–	–	2'539
Amortissement de l'année	–	-2'236	-2'039	-1'209	–	-5'484
Cessions et sorties	–	–	106	2'181	–	2'287
Amortissements cumulés au 31 décembre 2025	–	-47'189	-63'742	-15'626	–	-126'557
Valeurs nettes au 31 décembre 2025	14'410	48'800	25'818	5'137	2'014	96'179

*Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle. Cette évaluation est revue sur la base d'une analyse des rendements futurs, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.70% et 8.50%.

De plus, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers. La dernière expertise a eu lieu en 2021.

Au cours de l'exercice 2025, Groupe Minoteries SA a procédé à un reclassement de KCHF 2'539 entre les valeurs brutes et les amortissements cumulés relatifs aux immeubles de rendement. Ce changement fait suite à une reclassification interne qui n'a aucun impact sur la valeur nette comptable, ni sur le résultat de l'exercice. Les valeurs comparatives n'ont dès lors pas été modifiées.

Le coût d'acquisition des immeubles de rendement détenus au 31.12.2025 et au 31.12.2024 est de KCHF 8'299.

Des différences éventuelles sont dues aux arrondis.

Note 6 – Immobilisations incorporelles**Goodwill/Badwill enregistrés en compensation des fonds propres**

A partir de 2012, les Goodwill/Badwill résultant d'acquisition sont enregistrés en compensation des fonds propres.

	2025	2024
Goodwill/Badwill compensé au bilan au 1^{er} janvier (page 76)	-11'209	-11'209
Badwill lié à l'acquisition de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG (en augmentation des fonds propres)	727	–
Goodwill/Badwill compensé au bilan au 31 décembre (page 76)	-10'482	-11'209

Si les Goodwill/Badwill acquis avaient été activés et amortis sur une durée de 5 ans, l'impact sur les comptes consolidés aurait été le suivant:

Capitaux propres mentionnés au 31 décembre	118'494	115'964
Répercussion du Badwill dans le bilan	-727	–
Répercussion du Badwill dans le compte de résultat	85	–
Capitaux propres au 31 décembre en cas d'activation du Goodwill/Badwill	117'852	115'964
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA publié	5'442	5'426
Amortissement théorique du Badwill sur 5 ans (prorata temporis soit de juin à décembre 2025)	85	–
Résultat annuel attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA au 31 décembre, en cas d'activation du Badwill	5'527	5'426

Autres immobilisations incorporelles

Entrée dans le périmètre des immobilisations incorporelles « Logiciel » au 31 mai 2025	234	–
Amortissement prorata temporis soit de juin à décembre 2025	-53	–
Valeur comptable au 31 décembre 2025	182	–

Note 7 – Immobilisations financières

	2025	2024
Prêts à la clientèle	1'441	1'300
Ajustement de valeur	-499	-317
Prêts à la clientèle nets	942	983
Autres investissements financiers	951	856
Créances de clients sur machines levain (leasing) à long terme	284	327
Total des immobilisations financières	2'177	2'166

(en milliers de francs suisses)

Note 8 – Autres dettes à court terme	2025	2024
Impôts courants à payer	228	339
Garantie liée à l'acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG	1'000	–
Autres créanciers	5'092	4'123
Acomptes de clients	18	235
Total des autres dettes à court terme	6'337	4'787

Note 9 – Autres dettes à long terme	2025	2024
Provision pour les intérêts minoritaires (ex-Bruggmühle Goldach AG)	–	80
Total des autres dettes à long terme	–	80

La provision de KCHF 80 a été reclassée dans la provision à court terme (note 11)

Note 10 – Impôts différés	2025	2024
Impôts différés passifs en début d'exercice	8'477	8'675
Entrée de périmètre	537	–
Constitution d'impôts différés passifs	588	–
Dissolution d'impôts différés passifs	–	-5
Impact changement de taux d'impôts différés passifs	-63	-193
Impôts différés passifs en fin d'exercice	9'538	8'477
Impôt différé actif	204	–
Taux moyen des impôts	14.41%	14.39%

Note 11 – Provisions	2025	2024
Provision pour restructuration		
Valeur comptable au 1^{er} janvier	307	525
Utilisation de la provision	-276	-218
Reliquat enregistré dans les autres produits d'exploitation	-31	–
Valeur comptable au 31 décembre à court terme	–	307
Provision pour les intérêts minoritaires (ex-Bruggmühle Goldach AG)		
Valeur comptable au 31 décembre à court terme	80	–

La provision de KCHF 80 a été reclassée dans la provision à court terme (note 9)

(en milliers de francs suisses)

Note 12 – Institutions de prévoyance

Avantage/engagement économique et charge de prévoyance	*Excédent de couverture (+)/découvert (-)	Part économique de l'entreprise			Cotisations totales ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les frais de personnel	
	31.12.25	31.12.25	31.12.24	Variation	2025	2025	2024
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture	–	–	–	–	–	1'612	1'424
Total	–	–	–	–	–	1'612	1'424

* selon Swiss GAAP RPC 26

Le taux d'intérêt technique utilisé est de 1.50% pour 2025 (2024: 1.50%).

Les tables de mortalité utilisées sont LPP2020 pour 2025 et 2024.

Les taux de couverture sont: 115% pour 2025 (provisoire) et 113% pour 2024 (effectif).

GMSA a sa propre fondation de prévoyance, tandis que Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG est affilié auprès d'une caisse collective. Le taux de couverture estimé pour 2025 est de 110%.

Note 13 – Chiffre affaires net

Groupe Minoteries SA fabrique et commercialise de la farine alimentaire pour l'être humain et vend quasi uniquement sa production sur le territoire Suisse. C'est pourquoi le rapport sectoriel n'est pas applicable en l'état.

En référence à la recommandation pour les sociétés cotées (RPC 31/8), Groupe Minoteries SA s'abstient de publier des résultats sectoriels dans l'intérêt des actionnaires pour les raisons suivantes:

- Affaiblissement des positions de négociation: la publication des résultats sectoriels permettrait de tirer des conclusions sur le prix, ce qui pourrait affecter considérablement la position de négociation du groupe.
- Désavantage concurrentiel par rapport aux concurrents: les concurrents de Groupe Minoteries SA sont principalement des sociétés privées qui ne divulguent pas d'informations sectorielles, ni de résultats sectoriels détaillés. La divulgation des résultats sectoriels placerait Groupe Minoteries SA dans une position concurrentielle désavantageuse par rapport à ses concurrents, dans la mesure où les résultats permettent de tirer des conclusions sur la situation des marges et des coûts par canaux de distribution.

Note 14 – Autres produits d'exploitation

	2025	2024
Revenus des immobilisations d'exploitation	3'826	3'175
Bénéfices sur ventes d'immobilisations	96	54
Total des autres produits d'exploitation	3'922	3'229

Note 15 – Charges du personnel

	2025	2024
Rémunérations	19'502	16'597
Charges sociales	3'745	3'371
Autres frais de personnel	1'907	1'590
Total des charges du personnel	25'154	21'558

Note 16 – Produits financiers

	2025	2024
Intérêts sur les prêts à la clientèle	35	30
Dividendes sur autres investissements	27	9
Autres produits financiers (Placements financiers)	7	119
Total des produits financiers	69	158

Les taux d'intérêts 2024 sur les placements financiers de 1 à 12 mois s'élèvent entre 0.50% à 1.45%

(en milliers de francs suisses)

Note 17 – Charges financières	2025	2024
Commissions, intérêts et frais financiers	145	13
Total des charges financières	145	13

Pour financer une partie importante de l'acquisition, Groupe Minoteries SA a contracté un prêt auprès d'un établissement bancaire partenaire. L'emprunt est flexible et offre plusieurs possibilités. Toutefois, le groupe a choisi de tirer des avances à terme fixes. Le taux est fixe à 1.19%.

Dettes financières portant intérêts	Début	Fin	Taux	KCHF
Avance à terme fixe	30.05.2025	30.11.2026	1,19%	1'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	30.06.2027	1,19%	2'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	31.12.2027	1,19%	2'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	30.06.2028	1,19%	2'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	31.12.2028	1,19%	2'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	30.06.2029	1,19%	2'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	31.12.2029	1,19%	2'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	30.06.2030	1,19%	2'000
Avance à terme fixe	30.05.2025	31.12.2030	1,19%	2'000
Total				17'000

Note 18 – Produits et charges hors exploitation	2025	2024
Revenus des immeubles de rendement	805	798
Charges des immeubles de rendement	-148	-146
Total résultat hors exploitation	657	652

Note 19 – Impôts	2025	2024
Charges fiscales sur résultat - année courante	732	992
Impact fiscal sur résultat - années précédentes	-30	-6
Variation des charges fiscales sur résultat	702	986
Variation d'impôts différés passifs	588	-5
Impact changement de taux d'impôts différés passifs	-63	-193
Variation d'impôts différés passifs	524	-198
Variation d'impôts différés actifs	-204	-
Total impôts	1'022	788

Note 20 – Engagements conditionnels et autres engagements	2025	2024
Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	11'999	13'329
Cédule hypothécaire remise en nantissement	9'000	-
Autres engagements d'achats de blés	3'159	1'537

(en milliers de francs suisses)

Note 21 – Résultat par action	2025	2024
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA	5'442	5'426
Nombre moyen pondéré des droits de participation en circulation	330'000	330'000
Résultat net attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	16.49	16.44
Résultat dilué attribuable aux actionnaires de Groupe Minoteries SA par action	16.49	16.44

Le capital-actions est composé de 330'000 actions nominatives et chaque action donne droit au dividende. Il n'y a pas de droit de vote préférentiel. Chaque action donne droit à une voix.

Note 22 – Changement dans le périmètre de consolidation - Acquisition de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG	2025	2024
Total actifs circulants	13'722	–
Total actifs immobilisés	12'470	–
Total de l'actif	26'192	–
Fonds étrangers à court terme	2'382	–
Fonds étrangers à long terme	5'946	–
Impôts différés passifs	537	–
Total des fonds étrangers	8'864	–
Fonds propres	17'328	–
Total du passif	26'192	–

En date du 31 mai 2025 (effet au 1^{er} juin 2025), GMSA a acquis 100% des actions de Schweizerische Schälzmühle E. Zwicky AG. La société est intégrée conformément à l'annexe aux comptes consolidés et plus particulièrement nos principaux principes comptables. Un Badwill de KCHF 727 a été compensé avec les fonds propres, une garantie de KCHF 1'000 a été négociée lors du contrat d'acquisition (note 8). Cette acquisition a eu pour effet une sortie nette de trésorerie de KCHF 13'021.

Rapport sur les comptes consolidés du groupe

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe Minoteries SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, le compte de profits et pertes consolidé, le tableau des flux de fonds consolidés et le tableau de mouvement des fonds propres consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 72 à 89) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Évaluation des immeubles de rendement

Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles qui sont détenues uniquement à des fins de rendement sont évaluées à leur valeur actuelle comme décrit au point 1.9 de l'annexe aux états financiers consolidés.

La valeur comptable est de KCHF 14'410 au 31 décembre 2025, soit 8.76% du total des comptes consolidés. Les immeubles de rendement sont portés au bilan sous la position «Immobilisations corporelles». Les charges et produits liés aux immeubles de placement ainsi que les ajustements de valeur sont enregistrés dans le résultat hors exploitation de la période.

La direction procède annuellement à un test de dépréciation pour chacun des immeubles de rendement. Cette évaluation est faite sur la base d'une analyse des rendements futurs attendus, capitalisés à un taux de rendement propre à chaque immeuble. Les taux de rendement se situent entre 4.70% et 8.50%.

En outre, tous les 3 à 5 ans, une expertise externe est faite par un tiers pour chaque immeuble détenu. La dernière expertise a eu lieu en 2021.

Nous avons porté notre attention sur ce domaine en raison du caractère significatif et subjectif des positions activées. En effet, l'évaluation des immeubles de rendement dépend essentiellement de la faisabilité des chiffres prévisionnels et du taux d'actualisation, il existe ainsi une marge importante de manoeuvre par la Direction dans les modèles, hypothèses et estimations utilisés afin d'apprécier leur valeur actuelle.

Notre réponse

Nous avons mis en oeuvre les procédures d'audit suivantes :

- Obtention et relecture du test de dépréciation préparé par la Direction ou, le cas échéant, des rapports d'évaluation des experts et appréciation quant à leur capacité à exercer leurs compétences, aptitudes et objectivité
- Vérification et validation du caractère approprié de la méthodologie du test de dépréciation préparé par la Direction, contrôle de l'exactitude des calculs pour chaque immeuble de rendement
- Appréciation et comparaison des composantes des taux de capitalisation utilisés avec les données du marché immobilier
- Analyse détaillée des hypothèses et estimations retenues par la Direction pour les prévisions de rendements futurs attendus, comparaison et plausibilisation des rendements utilisés dans le test de dépréciation avec les données effectives pour chaque immeuble
- Analyses de sensibilité en faisant varier les principales hypothèses et estimations utilisées dans le modèle (rendements futurs attendus et taux d'actualisation) afin d'évaluer si un changement éventuel de ces paramètres pouvait conduire à un ajustement de valeur
- Appréciation de la capacité de la direction à réaliser des estimations, vérification rétrospective de la réalisation des rendements attendus pour les années précédentes

Sur la base des procédures réalisées, nous estimons que les hypothèses et estimations retenues, la méthodologie appliquée ainsi que les informations fournies en annexe relatives à l'évaluation des immeubles de rendement sont raisonnables.

Acquisition d'entreprise (allocation du prix d'achat)

Elément clé de l'audit

En date du 31 mai 2025, le Groupe Minoteries SA a acquis 100% des actions de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG, Müllheim-Wigoltingen, société active dans la transformation de grains et légumineuses.

À la date de clôture des comptes semestriels, l'allocation du prix d'achat était en cours. Au 31 décembre 2025, un badwill (goodwill négatif) a été directement comptabilisé en augmentation des fonds propres pour KCHF 727, résultant de la différence entre le prix d'acquisition et les actifs nets repris réévalués. Cette acquisition a eu pour effet une sortie nette de trésorerie de KCHF 13'021.

Lors d'une acquisition, les actifs et passifs repris sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de prise de contrôle. La direction procède également à la reconnaissance des actifs et passifs précédemment non comptabilisés. Les éléments du prix d'achat dépendant d'événements futurs sont inclus dans le coût d'acquisition à la date d'acquisition, pour autant qu'une sortie de ressources soit probable.

Il existe ainsi une marge importante de manoeuvre dans les hypothèses, prises de position de la direction et estimations utilisées afin d'apprécier la juste valeur des actifs et passifs repris, de l'allocation du prix d'achat global et de la détermination de l'écart d'acquisition.

Notre réponse

Nous avons mis en oeuvre les procédures d'audit suivantes:

- Lecture du contrat de vente et analyse des principaux termes et conditions de l'acquisition, notamment les paramètres de détermination du prix d'achat et les conditions particulières y afférentes
- Examen de la détermination du coût d'acquisition total, incluant le prix d'achat, les frais d'acquisition et les éventuels compléments de prix dépendant d'événements futurs, ainsi que la réconciliation des montants versés avec les pièces justificatives correspondantes
- Appréciation du caractère approprié des estimations, jugements et hypothèses établis par la direction pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs repris, ainsi que pour la reconnaissance des actifs et passifs antérieurement non comptabilisés
- Revue critique et contrôle du bilan d'intégration au 31 mai 2025, comprenant l'analyse des retraitements entre les comptes statutaires et Swiss GAAP RPC, ainsi que l'évaluation de l'adéquation des valeurs vénale sur la base des données de marché pertinentes
- Vérification et validation du calcul relatif à la détermination de l'écart d'acquisition, y compris l'exactitude des éléments pris en compte

Sur la base des procédures réalisées, nous estimons que les hypothèses et estimations retenues, la méthodologie de calcul appliquée ainsi que les informations fournies en annexe relatives à l'acquisition de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG sont raisonnables.

Autre point

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport du 26 février 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:
<https://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 10 mars 2026

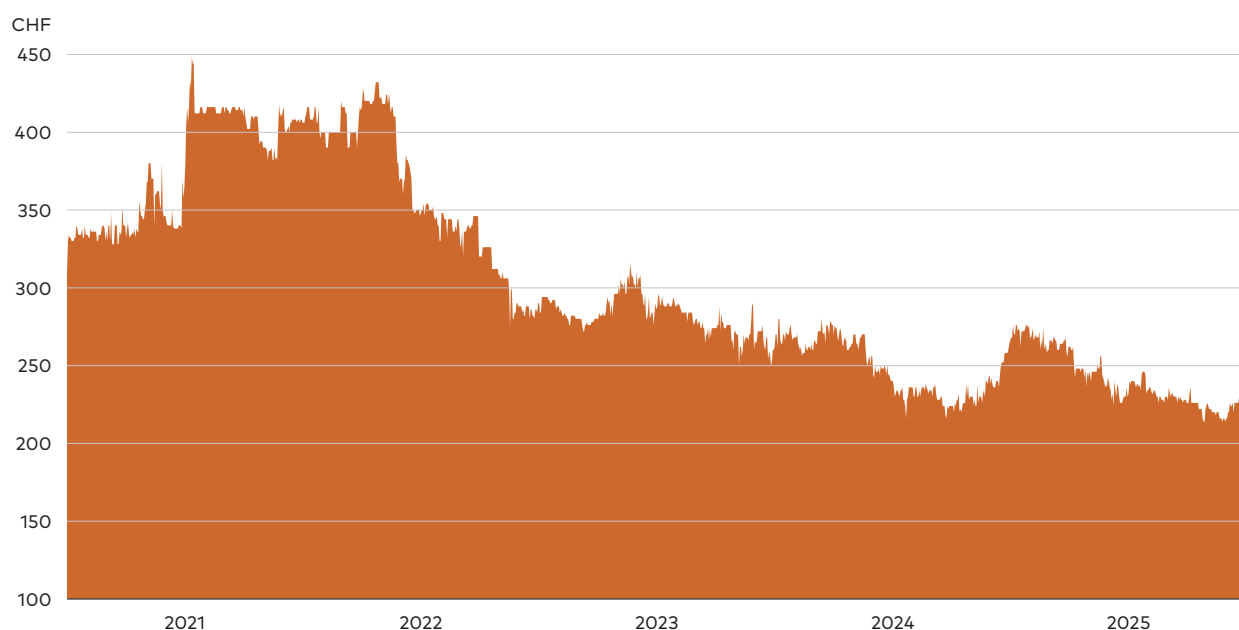
Forvis Mazars SA

Michael Ackermann
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)

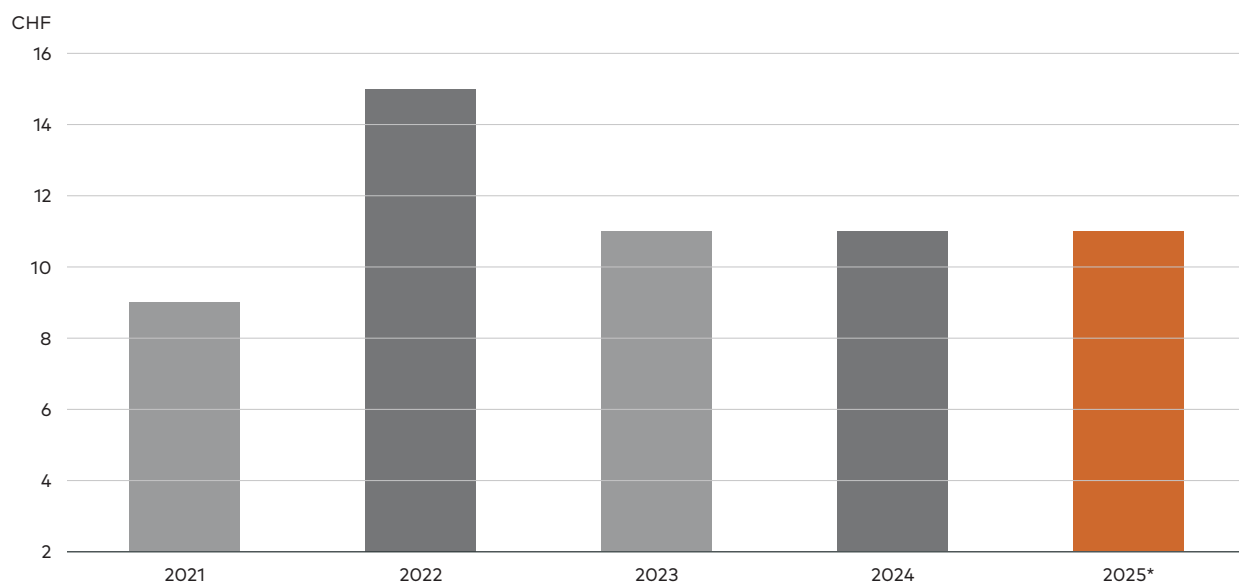
Valentin Perroud
Expert-réviser agréé

Action-Dividende

Cours de l'action



Dividende



*Proposition soumise à l'Assemblée générale

Comptes annuels

Bilan au 31 décembre

(en francs suisses)

Actif	Notes dans l'annexe	2025	2024
Actif circulant			
Trésorerie		2'464'390	4'741'084
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		10'863'273	10'222'039
– envers des tiers		8'697'984	9'038'351
– envers des sociétés du groupe		2'165'289	1'183'688
Autres créances à court terme		7'776'713	4'083'713
– envers des tiers		1'615'038	1'585'545
– envers des sociétés du groupe		6'161'675	2'498'168
Placements financiers à court terme		–	4'500'000
Stocks	2	15'603'583	14'220'175
Actifs de régularisation		89'568	5'785
Total actif circulant		36'797'527	37'772'796
Actif immobilisé			
Immobilisations financières		7'587'453	1'567'001
– créances à long terme aux sociétés du groupe		5'945'626	–
– prêts à des tiers	4	899'168	865'641
– autres immobilisations financières		742'659	701'360
Participations	5	33'814'152	17'488'000
Immobilisations corporelles		37'131'256	37'170'424
Immobilisations incorporelles		2	2
Total actif immobilisé		78'532'863	56'225'427
Total actif		115'330'390	93'998'223

(en francs suisses)

Passif	Notes dans l'annexe	2025	2024
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		9'604'626	9'546'900
– envers des tiers		9'209'361	9'151'654
– envers des sociétés du groupe		395'265	395'246
Dettes à court terme portant intérêt		10'822'674	7'088'420
– envers des tiers		1'000'000	–
– envers des sociétés du groupe		9'822'674	7'088'420
Autres dettes à court terme		4'852'011	3'817'207
– envers des tiers		4'852'011	3'817'207
Passifs de régularisation		985'623	807'300
Provisions à court terme		4'127'863	4'416'863
Total capitaux étrangers à court terme		30'392'797	25'676'690
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt		16'000'000	–
– envers des tiers		16'000'000	–
Provisions à long terme		3'254'560	3'254'560
Total capitaux étrangers à long terme		19'254'560	3'254'560
Total capitaux étrangers		49'647'357	28'931'250
Capitaux propres			
Capital-actions		1'650'000	1'650'000
Réserves légales issues du bénéfice		1'299'217	1'299'217
Réserves facultatives issues du bénéfice		62'733'816	62'117'756
– Réserves statutaires et réglementaires issues du bénéfice		2'176'163	2'176'163
– Bénéfice reporté		56'311'593	55'904'195
– Bénéfice de l'exercice		4'246'060	4'037'398
Total capitaux propres		65'683'033	65'066'973
Total passif		115'330'390	93'998'223

Compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre

(en francs suisses)

	Notes dans l'annexe	2025	2024
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services		121'146'577	127'437'578
Autres produits d'exploitation		4'215'590	3'706'485
Variation des stocks de produits finis et semi-finis		-147'926	118'377
Charges de matières		-88'277'511	-93'455'583
Charges de personnel		-17'716'658	-18'372'522
Autres charges d'exploitation		-12'184'451	-12'694'535
Amortissements		-4'499'137	-4'677'200
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts		2'536'484	2'062'600
Revenus des participations sociétés filles		2'275'000	2'050'000
Autres produits financiers		102'765	156'240
Charges financières		-202'937	-51'797
Résultat d'exploitation avant impôts		4'711'312	4'217'043
Produits hors exploitation	8	544'756	538'419
Charges hors exploitation	9	-141'840	-125'377
Dissolution de provisions		106'150	38'695
Constitution de provisions		-605'218	-265'182
Résultat de l'exercice avant impôts		4'615'160	4'403'598
Impôts directs		-369'100	-366'200
Résultat de l'exercice		4'246'060	4'037'398

Annexe aux comptes annuels

Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions sur la comptabilité commerciale du Code suisse des obligations (art. 957 à 963b). Les principaux postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services envers des tiers

Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services en Suisse et de 10% pour les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services à l'étranger.

Stocks

Les stocks sont évalués à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition ou de revient et la valeur de marché nette. Le coût de revient englobe tous les frais de matière et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux encourus pour le transport des stocks jusqu'à leur lieu de stockage dans leur état actuel. Les coûts d'acquisition et de revient sont calculés d'après la méthode de la moyenne pondérée. La valeur de marché nette correspond au produit de la vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour fabriquer le bien et réaliser sa vente. Des corrections de valeur sont effectuées pour les stocks invendables et ceux à faible rotation. De plus, il est procédé à une correction de valeur forfaitaire entre 33 1/3 et 50% sur les marchandises.

Comptabilisation des produits

Les ventes sont comptabilisées dès lors que les avantages et les risques ont été transférés aux clients et que la prestation a été fournie. C'est normalement le cas lors de la livraison des produits.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans prix courant observable ainsi que les prêts aux collaborateurs. Ils sont évalués au plus au coût d'acquisition, moins les éventuelles corrections de valeur.

Participations

Les participations figurent au bilan au coût d'acquisition déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations opérationnelles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements linéaires.

Afin de calculer le montant des amortissements, les durées d'utilisation suivantes sont appliquées:

- Immeubles d'exploitation: 20 à 25 années
- Machines de production: 5 à 7 années
- Autres machines: 5 à 10 années
- Camions: 5 années
- Mobilier et divers: 5 à 8 années
- Véhicules de fonction: 4 années
- Hardware et Software: 3 à 5 années

Informations, structure détaillée et commentaires sur les comptes annuels

(en francs suisses)

1.
Le nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle ne dépasse pas les 250 collaboratrices et collaborateurs (idem à 2024).

2. Stocks	2025	2024
Matières premières	20'262'244	18'241'304
Produits en cours de fabrication	2'283'889	2'184'559
Produits finis	2'023'124	1'942'599
Emballages et accessoires	1'059'473	845'672
Carburants	176'515	163'104
Autres stocks	34'799	71'689
Corrections de valeur	-10'236'461	-9'228'752
Total stocks	15'603'583	14'220'175

3. Engagements conditionnels et autres engagements Stocks	2025	2024
Engagement conditionnel envers «réservesuisse» pour le financement de la Réserve Obligatoire	11'401'500	12'346'900
Cédule hypothécaire remise en nantissement	9'000'000	–
Autres engagements d'achats de blés	3'159'301	1'446'807

4. Prêts à des tiers	2025	2024
Prêts à des tiers avant correction de valeur	1'445'451	1'028'811
Correction de valeur	-546'284	-163'170
Total prêts à des tiers	899'167	865'641

(en francs suisses)

5. Participations		2025		2024	
Raison sociale et forme juridique	Siège social	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Bonvita AG	Stein am Rhein (SH)	100%	100%	100%	100%
Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, in Riddes*	Riddes (VS)	–	–	100% (indirectement)	100% (indirectement)
Geferina SA	Valbroye (VD)	100%	100%	100%	100%
Moulins de Sion SA	Sion (VS)	100%	100%	100%	100%
Moulin du Valais SA*	Riddes (VS)	100% (indirectement)	100% (indirectement)	–	–
Protaneo SA	Valbroye (VD)	51%	51%	51%	51%
Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG**	Wigoltingen (TG)	100%	100%	–	–
Sopafi SA, Société de Participations Financières, Industrielles et Immobilières SA, en liquidation	Sion (VS)	100%	100%	100%	100%
Steiner Mühle AG	Lauperswil (BE)	100%	100%	100%	100%

*La société Gebr. Augsburger AG, Rhonemühle Naters, in Riddes (VS) a été renommée en Moulin du Valais SA, Riddes (VS).

**En date du 31 mai 2025 (effet au 1^{er} juin 2025), GMSA a acquis 100% des actions de Schweizerische Schälmmühle E. Zwicky AG.

6. Participations détenues par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction et leurs proches ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs	2025		2024		
	Conseil d'Administration et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
	Amaudruz Céline, Présidente et famille	5'428	1.64	5'408	1.64
	Schucht Olivier	156	0.05	156	0.05
	Séquin Emmanuel et famille	5'100	1.55	5'100	1.55
	Sunier François	3'750	1.14	3'750	1.14
	Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches	14'434	4.37	14'414	4.37
	Direction et leurs proches	Nombre	%	Nombre	%
	Néant	–	–	–	–
Total des membres du Conseil d'Administration et leurs proches	–	–	–	–	
Collaboratrices et collaborateurs	292	0.09	292	0.09	

(en francs suisses)

7. Actionnaires détenant plus de 5% des actions	2025		2024	
	Nombre	%	Nombre	%
Northstar Holding SA	39'751	12.05	39'751	12.05
M. Sturzenegger Ernst	21'790	6.60	21'790	6.60
Groupe Mutuel Assurances GMA SA	17'750	5.38	17'750	5.38
M. Minder Marco	–	–	16'700	5.06
Total des actionnaires détenant plus de 5% des actions	79'291	24.03	95'991	29.09

8. Produits hors exploitation	2025		2024	
Revenus des immeubles de rendement	544'756		538'419	
Total des produits hors exploitation	544'756		538'419	

9. Charges hors exploitation	2025		2024	
Charges des immeubles de rendement	141'840		125'377	
Total des charges hors exploitation	141'840		125'377	

10. Dissolution nette de réserves latentes	2025		2024	
Dissolution nette des réserves latentes	–		–	

Mouvement du bénéfice au bilan

(en francs suisses)

	2025	2024
Bénéfice au bilan au début de l'exercice	59'941'593	59'534'195
Affectation du bénéfice conformément à la décision de l'Assemblée générale		
– distribution de dividendes	-3'630'000	-3'630'000
Bénéfice reporté	56'311'593	55'904'195
Bénéfice de l'exercice	4'246'060	4'037'398
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	60'557'653	59'941'593

Proposition du Conseil d'Administration concernant l'emploi du bénéfice

(en francs suisses)

	2025	2024
	Proposition du Conseil d'Administration	Décision de l'Assemblée générale
Bénéfice au bilan à disposition de l'Assemblée générale	60'557'653	59'941'593
Distribution de dividendes	-3'630'000	-3'630'000
Report à nouveau	56'927'653	56'311'593
Paiement d'un dividende de CHF 11.00 par action de CHF 5.00 nominal, soit:	11.00	11.00
– sous déduction de 35% d'impôt anticipé	3.85	3.85
– dividende net pour l'année	7.15	7.15

Rapport sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Groupe Minoteries SA, Valbroye (VD)

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupe Minoteries SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 96 à 103) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Autre point

Les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé, dans son rapport du 26 février 2025, une opinion d'audit non modifiée sur ces comptes annuels.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des

incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:
<https://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 10 mars 2026

Forvis Mazars SA

Michael Ackermann
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Valentin Perroud
Expert-réviseur agréé

